N. 36— Session 2002-2003

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 20 juin 2003

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 1245

COMMUNICATIONS

— Cour d'arbitrage 1245

QUESTIONS ECRITES AUXQUELLES IL N'A PAS ENCORE ETE REPONDU 1245

COUR DES COMPTES

— Rapport 1245

CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

— Rapport annuel 2002 1246

PROJETS D'ORDONNANCE

— Dépôt 1246

Zitting 2002-2003

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 20 juni 2003

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 1245

MEDEDELINGEN

— Arbitragehof 1245

SCHRIFTELIJKE VRAGEN DIE NOG GEEN ANTWOORD VERKREGEN 1245

REKENHOF

— Verslag 1245

RAAD VOOR HET WETENSCHAPSBELEID VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

— Jaarlijks verslag 2002 1246

ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE

— Indiening 1246

Pages

COLLEGE D'ENVIRONNEMENT

— Présentation d'une liste double de candidats à deux mandats vacants 1246

PROPOSITIONS D'ORDONNANCE ET DE RESOLUTION

— Prise en considération 1247

PROPOSITION ET PROJET D'ORDONNANCE

— Proposition d'ordonnance (de Mme Adelheid Byttebier et M. Rufin Grijp) portant création d'un Conseil consultatif (CPIB) et d'un Fonds (FPIB) pour la Promotion de l'Image de Bruxelles (nos A-384/1 et 2 – 2002/2003)

Discussion générale — *Orateurs* : **M. Michel Van Roye,** rapporteur, **Mme Marion Lemesre, M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures 1248

— Projet d'ordonnance confirmant les articles 5 et 13, troisième alinéa de l'arrêté royal du 11 décembre 2001 portant exécution de la loi du 26 juin 2000 relative à l'introduction de l'euro dans la législation relative aux matières visées à l'article 78 de la Constitution et qui relève du ministère des Finances et confirmant les modifications apportées au Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus suite à la loi du 8 avril 2002 modifiant les articles 5, 9, 11, 21 et 42 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus en exécution de la directive n° 1999/62/CE du Parlement et du Conseil européen du 17 juin 1999, relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (nos A-399/1 et 2 – 2002/2003)

Discussion générale — *Orateur* : **Mme Brigitte Grouwels,** rapporteur 1249

Discussion des articles 1250

— Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à l'introduction de l'euro en matière de taxe de circulation (nos A-400/1 et 2 – 2002/2003

Discussion générale — *Orateur* : **Mme Brigitte Grouwels,** rapporteur 1250

Blz.

MILIEUCOLLEGE

— Voordracht van een dubbeltal voor twee vacante mandaten 1246

VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE EN VAN RESOLUTIE

— Inoverwegingneming 1247

VOORSTEL EN ONTWERP VAN ORDONNANTIE

— Voorstel van ordonnantie (van mevrouw Adelheid Byttebier en de heer Rufin Grijp) houdende de oprichting van een Adviesraad (APIB) en een Fonds (FPIB) voor de Promotie van het Imago van Brussel (nrs A-384/1 en 2 – 2002/2003)

Algemene bespreking — *Sprekers* : **de heer Michel Van Roye,** rapporteur, **mevrouw Marion Lemesre, de heer Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen 1248

— Ontwerp van ordonnantie tot bekrachtiging van de artikelen 5 en 13, derde lid, van het koninklijk besluit van 11 december 2001 houdende uitvoering van de wet van 26 juni 2000 betreffende de invoering van de euro in de wetgeving die betrekking heeft op aangelegenheden als bedoeld in artikel 78 van de Grondwet en die ressorteert onder het ministerie van Financiën, en tot bekrachtiging van de wijzigingen aan het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen ingevolge de wet van 8 april 2002 tot wijziging van de artikelen 5, 9, 11, 21 en 42 van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen in uitvoering van de richtlijn nr. 1999/62/EG van het Europees Parlement en de Raad van 17 juni 1999 betreffende het in rekening brengen van het gebruik van bepaalde infrastructuurvoorzieningen aan zware vrachtvoertuigen (nrs A-399/1 en 2 – 2002/2003)

Algemene bespreking — *Spreker* : **mevrouw Brigitte Grouwels,** rapporteur 1250

Artikelsgewijze bespreking 1250

— Ontwerp van ordonnantie houdende goedkeuring van het samenwerkingsakkoord tussen het Vlaams Gewest, het Waals Gewest en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende de invoering van de euro inzake de verkeersbelasting (nrs A-400/1 en 2 – 2002/2003)

Algemene bespreking — *Spreker* : **mevrouw Brigitte Grouwels,** rapporteur 1251

Pages

—

— Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Bénin, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 mai 2001 (nos A-418/1 et 2 – 2002/2003) 1251

Discussion générale — *Orateur* : **M. Jean-Pierre Cornelissen,** rapporteur 1251

Discussion des articles 1252

— Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 18 novembre 2002 (nos A-419/1 et 2 – 2002/2003)

Discussion générale — *Orateur* : **M. Jean-Pierre Cornelissen,** rapporteur 1252

Discussion des articles 1253

AVIS (Application de l'article 33 de la loi du 21 juin 2002)

— Budget de l'exercice 2004 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (n° A-428/1 – 2002/2003)

— Budget de l'exercice 2004 de l'Etablissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (n° A-428/1 – 2002/2003)

Discussion générale conjointe — *Orateurs* : **Mme Anne-Sylvie Mouzon,** rapporteur, **Mme Marion Lemesre, MM. Benoît Cerexhe, Jean-Pierre Cornelissen** 1253

INTERPELLATIONS

— De M. Benoît Cerexhe à MM. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures,

Blz.

—

— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de Republiek Benin, anderzijds, inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 18 mei 2001 (nrs A-418/1 en 2 – 2002/2003) 1251

Algemene bespreking — *Spreker* : **de heer Jean-Pierre Cornelissen,** rapporteur 1251

Artikelsgewijze bespreking 1252

— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschap en haar Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Chili, anderzijds, en met de Slotakte, gedaan te Brussel op 18 november 2002 (nrs A-419/1 en 2 – 2002/2003)

Algemene bespreking — *Spreker* : **de heer Jean-Pierre Cornelissen,** rapporteur 1252

Artikelsgewijze bespreking 1253

ADVIEZEN (Toepassing van artikel 33 van de wet van 21 juni 2002)

— Begroting van het boekjaar 2004 van de Franstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad (nr. A-428/1 – 2002/2003)

— Begroting van het boekjaar 2004 van de Nederlandstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad (nr. A-428/1 – 2002/2003)

Samengevoegde algemene bespreking — *Sprekers* : **mevrouw Anne-Sylvie Mouzon,** rapporteur, **mevrouw Marion Lemesre, de heren Benoît Cerexhe, Jean-Pierre Cornelissen** 1253

INTERPELLATIES

— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heren Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de evolutie van

Pages

concernant « l'évolution budgétaire 2003 au vu de la détérioration de la situation socio-économique en Belgique et dans notre région en particulier »

Discussion générale — *Orateurs* : **MM. Benoît Cerexhe, Marc Cools, Christos Doulkeridis, Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures 1255

— De M. Denis Grimberghs à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le débat sur les priorités en matière de transports publics »

Interpellation jointe de M. Michel Moock concernant « les déclarations de la direction générale de la STIB à l'occasion de la présentation du rapport d'activité 2002 »

Discussion générale — *Orateurs* : **MM. Denis Grimberghs, Michel Moock, Mme Geneviève Meunier, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Johan Demol, Jean-Luc Vanraes, Jos Chabert,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente 1264

Blz.

de begroting voor 2003 door de verslechtering van de sociaal-economische situatie in België en in ons gewest in het bijzonder »

Algemene bespreking — *Sprekers* : d**e heren Benoît Cerexhe, Marc Cools, Christos Doulkeridis, Guy Vanhengel,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen 1255

— Van de heer Denis Grimberghs tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het debat over de prioriteiten inzake openbaar vervoer »

Toegevoegde interpellatie van de heer Michel Moock betreffende « de verklaringen van de algemene directie van de MIVB ter gelegenheid van de voorstelling van het activiteitenverslag 2002 »

Algemene bespreking — *Sprekers* : **de heren Denis Grimberghs, Michel Moock, mevrouw Geneviève Meunier, de heren Jean-Pierre Cornelissen, Johan Demol, Jean-Luc Vanraes, Jos Chabert,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp 1264

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 9 h 50.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9.50 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 20 juin 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 20 juni 2003 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Stéphane de Lobkowicz, Alain Bultot, Jan Béghin et Mmes Fatiha Saïdi et Audrey Rorive.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Stéphane de Lobkowicz, Alain Bultot, Jan Béghin, mevrouw Fatiha Saïdi en mevrouw Audrey Rorive.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Cour d'arbitrage

Arbitragehof

Mme la Présidente. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen werden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

QUESTIONS ECRITES AUXQUELLES IL N'A PAS ETE REPONDU

SCHRIFTELIJKE VRAGEN DIE NOG GEEN ANTWOORD VERKREGEN

Mme la Présidente. — Je rappelle aux membres du gouvernement que l'article 102.2 de notre Règlement stipule que les réponses aux questions écrites doivent parvenir au Conseil dans un délai de 20 jours ouvrables.

Ik herinner de leden van de regering eraan dat artikel 102.2 van ons Reglement bepaalt dat de antwoorden op de schriftelijke vragen binnen 20 werkdagen bij de Raad moeten toekomen.

Je vous communique ci-après le nombre de questions écrites auxquelles chaque ministre ou secrétaire d'Etat n'a pas répondu dans le délai réglementaire :

Ik deel u hierna het aantal schriftelijke vragen per minister of staatssecretaris mee die nog geen antwoord verkregen binnen de door het Reglement bepaalde termijn :

M. Daniel Ducarme :	1
M. Eric Tomas :	4
De heer Guy Vanhengel :	6
M. Didier Gosuin :	6
De heer Robert Delathouwer :	5
M. Alain Hutchinson :	16

Je rappelle que les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu sont transformées en questions orales.

Je demande donc aux services des ministres de faire diligence pour répondre aux questions des parlementaires. C'est le contrôle légitime de notre Assemblée sur l'exécutif.

COUR DES COMPTES

Rapport

REKENHOF

Verslag

Mme la Présidente. — Par lettre du 10 juin 2003, la Cour des comptes transmet au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale son rapport de contrôle relatif aux marchés publics d'infrastructure routière à Bruxelles, adopté en assemblée générale le 30 avril 2003.

— Renvoi à la commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications.

Bij brief van 10 juni 2003 zendt het Rekenhof aan de Brusselse Hoofdstedelijke Raad zijn controleverslag betreffende de overheids-

opdrachten inzake wegeninfrastructuur in Brussel, goedgekeurd in de algemene vergadering van 30 april 2003.

— Verzonden naar de commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen.

CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Rapport annuel 2002

RAAD VOOR HET WETENSCHAPSBELEID VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Jaarlijks verslag 2002

Mme la Présidente. — Le président du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale transmet, conformément aux dispositions de l'article 13 de l'ordonnance du 10 février 2000 portant création d'un conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, le rapport annuel 2002.

— Renvoi à la commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

De voorzitter van de Raad voor het Wetenschapsbeleid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zendt, overeenkomstig de bepalingen van artikel 13 van de ordonnantie van 10 februari 2000 houdende oprichting van een raad voor het wetenschapsbeleid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, het jaarlijks verslag 2002.

— Verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

PROJETS D'ORDONNANCE

Dépôt

ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE

Indiening

Mme la Présidente. — En date du 13 juin 2003, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à déposé le projet d'ordonnance approuvant l'accord de coopération portant sur l'introduction de l'euro dans l'accord de coopération du 30 mai 1996 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (n° A-423/1 – 2002/2003).

— Renvoi à la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

Op 13 juni 2003 werd het ontwerp van ordonnantie tot goedkeuring van het samenwerkingsakkoord houdende invoering van de euro in het samenwerkingsakkoord van 30 mei 1996 betreffende de preventie en het beheer van verpakkingsafval (nr. A-423/1 – 2002/2003), ingediend door de Brusselse hoofdstedelijke regering.

— Verzonden naar de commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.

En date du 17 juin 2003, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance portant assentiment au : Protocole portant modification de la convention coordonnée instituant l'Union économique Belgo-Luxemburgeoise, à l'Acte final, au Protocole portant abrogation du Protocole spécial entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'agriculture, du 29 janvier 1963 et à l'UEBL — Déclaration solennelle, faits à Bruxelles le 18 décembre 2002 (n° A-437/1 – 2002/2003).

— Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Op 17 juni 2003 werd het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Protocol houdende wijziging van de gecoördineerde overeenkomst tot oprichting van de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, met de Slotakte, met het Protocol houdende intrekking van het Protocol tussen België en het Groothertogdom Luxemburg betreffende de landbouw, van 29 januari 1963 en met de BLEU — Plechtige Verklaring, opgemaakt te Brussel op 18 december 2002 (nr. A-437/1 – 2002/2003), ingediend door de Brusselse hoofdstedelijke regering.

— Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

En date du 17 juin 2003, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance modifiant la loi du 19 décembre 1854 contenant le Code forestier et définissant les modalités d'aliénation des bois et forêts publics (n° A-438/1 – 2002/2003).

— Renvoi à la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

Op 17 juni 2003 werd het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de wet van 19 december 1854 houdende het Boswetboek en tot bepaling van de regels voor de overdracht van openbare bossen en wouden (nr. A-438/1 – 2002/2003), ingediend door de Brusselse hoofdstedelijke regering.

— Verzonden naar de commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.

COLLEGE D'ENVIRONNEMENT

Présentation d'une liste double de candidats à deux mandats vacants

MILIEUCOLLEGE

Voordracht van een dubbeltal voor twee vacante mandaten

Mme la Présidente. — Je vous rappelle que par lettre du 14 février 2003, M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, demandait au Conseil d'initier la procédure adéquate afin que le gouvernement soit saisi de deux listes

doubles de candidats en vue du remplacement de M. Michel Verbanck et de Mme Carole Billiet.

Des appels aux candidatures ont été faits lors des séances plénières des 14 et 28 mars 2003.

Le délai pour le dépôt des candidatures a été prolongé d'un mois lors de la séance plénière du 2 mai 2003.

A ce jour, le Conseil a reçu une candidature. Il doit toutefois être saisi d'un nombre suffisant de candidatures pour pouvoir présenter au gouvernement une liste double de candidats aux deux mandats vacants (soit au minimum 4 candidatures introduites.)

Je vous propose dès lors de prolonger le délai de dépôt des candidatures, annoncé en séances plénières des 14 et 28 mars 2003 et 2 mai 2003, jusqu'au vendredi 4 juillet 2003 à 12 heures.

Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil. Les candidats sont invités à joindre à leur candidature un extrait d'acte de naissance, ainsi qu'un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

Pas d'observation ? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Ik herinner u eraan dat de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, bij brief van 14 februari 2003, aan de Raad vroeg de gepaste procedure te starten die ertoe moet leiden dat aan de regering twee dubbeltallen worden voorgedragen met het oog op de vervanging van de heer Michel Verbanck en van mevrouw Carole Billiet.

Er werden oproepen tot kandidaten gedaan tijdens de plenaire vergaderingen van 14 en 28 maart 2003.

De termijn voor het indienen van de kandidaturen werd met een maand verlengd tijdens de plenaire vergadering van 2 mei 2003.

Tot nu toe heeft de Raad één kandidatuur ontvangen. De Raad moet echter een voldoende aantal kandidaturen ontvangen om aan de regering twee dubbeltallen te kunnen voordragen voor de twee vacante mandaten (ten minste 4 kandidaturen.)

Ik stel u voor de termijn voor het indienen van de kandidaturen, aangekondigd tijdens de plenaire vergaderingen van 14 en 28 maart 2003, en van 2 mei 2003, te verlengen tot vrijdag 4 juli 2003, om 12 uur.

De kandidaturen moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad toekomen. De kandidaten worden verzocht bij hun kandidatuur een uittreksel uit hun geboorteakte te voegen evenals een curriculum vitae met hun diploma's en hun beroepservaring.

Geen opmerkingen ? (*Neen.*)

Aldus zal geschieden.

PROPOSITIONS D'ORDONNANCE ET DE RESOLUTION

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE EN VAN RESOLUTIE

Inoverwegingneming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de MM. Benoît Cerexhe et Joël Riguelle) relative au contrôle des publications officielles et sites internet des communes en Région de Bruxelles-Capitale (n° A-406/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heren Benoît Cerexhe en Joël Riguelle) betreffende de controle van de officiële publicaties en internetsites van de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nr. A-406/1 – 2002/2003.)

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de MM. Bernard Ide, Fouad Lahssaini et Michel Van Roye) relative au contrôle des communications des collèges des bourgmestre et échevins ainsi que de leurs membres (n° A-422/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heren Bernard Ide, Fouad Lahssaini en Michel Van Roye) betreffende de controle van de mededelingen van de colleges van burgemeester en schepenen en van hun leden (nr. A-422/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de M. Michel Moock) visant à assurer la représentation de tous les cultes reconnus ainsi que de la laïcité lors des cérémonies officielles (n° A-429/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van de heer Michel Moock) ertoe strekkende de vertegenwoordiging van alle erkende erediensten en van de niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen te garanderen bij de officiële plechtigheden (nr. A-429/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

PROPOSITION D'ORDONNANCE PORTANT CREATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF (CPIB) ET D'UN FONDS (FPIB) POUR LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES

Discussion générale

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE OPRICHTING VAN EEN ADVIESRAAD (APIB) EN EEN FONDS (FPIB) VOOR DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition d'ordonnance.

Aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Michel Van Roye, rapporteur.

M. Michel Van Roye, rapporteur. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, la commission a commencé ses travaux en approuvant à l'unanimité la désignation du rapporteur que je suis. Ensuite, Mme Byttebier a exposé la situation et avancé des solutions. Je précise que cette proposition est la dernière que Mme Byttebier a déposée, avant son départ. Ce texte vise la constitution d'un Conseil consultatif pour l'image de Bruxelles et d'un fonds qui lui est joint. Actuellement, des sommes importantes destinées à promouvoir l'image de Bruxelles sont inscrites au budget régional, dépendant du Ministre-Président. Dans les faits, cette image est davantage gérée par le fait du Prince ou par le cabinet. On ne sait donc pas exactement quelle image est promue ni quelle est la capacité de gestion de cette image par le cabinet.

Au cours des discussions sont intervenus MM. Cornelissen, Cerexhe, Grijp, Mme Mouzon et moi-même. La question était de savoir si ce conseil consultatif et ce fonds régleraient le problème de l'usage de ces fonds. La réponse a été unanimement négative. On observe un mélange avec des matières communautaires et le Parlement exerce un contrôle assez lâche sur ce problème. Plusieurs interventions ont porté sur la composition du conseil proposé par Mme Byttebier et par M. Grijp. La solution avancée par les commissaires consiste plutôt à régler le problème par une ordonnance qui définirait les critères et les conditions d'octroi de ces fonds.

La proposition a donc été rejetée pour la raison qu'il faut s'éloigner de l'arbitraire et du fait du Prince. Le Parlement demande un contrôle plus sévère sur les fonds qui sont gérés pour la promotion de l'image de Bruxelles.

La commission a également insisté sur le fait que des propositions d'utilisation de ces fonds pouvaient émaner du Parlement lui-même et que l'on pouvait prévoir une procédure publique d'appel à projets. Il est fortement demandé que l'image de Bruxelles soit mieux définie et pour ce faire, une audition du BITC est demandée afin d'entamer une réflexion sur ce qu'est l'image de Bruxelles ainsi que sur les critères et les normes d'affectation des fonds.

En conclusion, la proposition a été rejetée. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le Ministre, Chers Collègues, ce n'est certes pas au ministre Vanhengel que je vais expliquer toute l'importance d'une politique du tourisme pour Bruxelles.

Il est évident que nous avons abordé la dimension de l'image de Bruxelles et l'importance d'une politique en sa faveur, plutôt par la forme quant à la proposition qui nous a été faite et que nous avons rejetée. En effet, il nous semblait que Mme Byttebier posait sans doute de bonnes questions mais n'avait pas les bonnes réponses et que la proposition d'ordonnance qui nous était soumise n'apportait pas les bonnes réponses aux problèmes soulevés.

A mon sens, le débat n'a porté que sur le fait de devoir ou non prendre une ordonnance pour dégager les critères quant à l'utilisation de subsides. Comme l'a dit le rapporteur, un certain nombre d'avis pertinents ont été donnés en commission, mais j'estime qu'un débat sur le fond serait intéressant quant à l'image de Bruxelles, la promotion de Bruxelles, l'élaboration d'une politique touristique à Bruxelles. On touche là à des compétences communautaires. La communautarisation du tourisme et de la culture qui remonte aux années 70 lors de la troisième révision de la Constitution n'a certainement pas été favorable à Bruxelles sur le plan du tourisme : comme je l'ai déclaré au moment de la déclaration gouvernementale, il y a ce que l'on appelle « les industries culturelles » qui se trouvent à cheval entre l'économique et la culture et qui, à Bruxelles, ont une fâcheuse tendance à tomber entre deux chaises, c'est-à-dire que ces industries culturelles parmi lesquelles figure le tourisme au premier chef, sont amputées de leur dimension économique. C'est d'ailleurs ce qui pousse Bruxelles à faire preuve d'une grande ingéniosité. Une réponse ingénieuse qui a été apportée à cette difficulté institutionnelle est la création du BITC, qui était, au départ, le TIB — Tourisme Information Bruxelles — dont la mission essentielle se limitait à l'accueil et qui, progressivement, à l'initiative de la ville de Bruxelles au premier chef, a élargi cette mission à une politique de promotion et d'élaboration d'un véritable « *city marketing* », ce qui avait toujours fait défaut dans les politiques touristiques telles qu'elles avaient été menées sur une base communautaire. Quelle était, en effet, l'image de Bruxelles avant cette démarche un peu plus régionale ? Nous étions porte d'entrée de la Flandre ou fenêtre sur la Wallonie. Dans les brochures, nous figurions soit parmi les « *cultuursteden* » de la

Flandre, soit nous figurions dans les brochures de l'Ardenne comme une des villes de Wallonie.

Cette approche n'était pas ciblée sur un véritable « *city marketing* » bruxellois, pendant les années 70 à 93. Avec la Saint-Quentin on a, par cet accord intrafrancophone, régionalisé entre guillemets le tourisme — parce qu'il ne s'agit pas d'une régionalisation véritable sur un plan institutionnel — mais en tout cas, on a confié le tourisme à la Région wallonne et « cocofisé » du côté bruxellois, ce qui, à mon sens, était une erreur étant donné qu'à Bruxelles, nous ne pouvons pas avoir de politique de promotion de l'image de Bruxelles ni de promotion touristique véritablement cohérente, portée par la Région bruxelloise.

Mais, comme je vous l'ai dit, les Bruxellois sont ingénieux et c'est pourquoi on reconstitue *sui generis* certains réceptacles qui peuvent porter ce type de politique que constitue la promotion d'une matière culturelle à dimension économique comme le tourisme. C'est ce que fait le BITC qui, depuis plusieurs années, a élaboré ce « *city marketing* ». Mon intervention vise donc à valoriser cet outil et à conscientiser le gouvernement de la nécessité de s'approprier encore davantage cet outil pour la politique de promotion de l'image de Bruxelles afin que celle-ci s'inscrive dans une politique cohérente, non pas au cas par cas selon les projets déposés, mais sur la base d'un véritable marketing bien pensé à très long terme. La promotion touristique ne peut pas s'improviser, elle doit être planifiée sur plusieurs années, notamment pour l'organisation de grands événements. Cela a été une demande récurrente à Bruxelles, qu'il s'agisse de grandes expositions ou de grands événements culturels. La parcellisation des opérateurs culturels qui dépendent soit du fédéral, soit du communautaire, soit du communautaire plus local, crée une difficulté de coordonner et d'assurer une promotion cohérente.

L'idée d'auditionner le secteur est en tout cas à creuser dans le cadre d'une politique régionale. C'est ce que j'ai voulu souligner ici en intervenant dans le cadre de cette proposition qui n'apporte pas les bonnes réponses, mais qui laisse une question ouverte. (*Applaudissements.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan minister Guy Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, allereerst feliciteer ik rapporteur Michel Van Roye voor zijn uitstekend verslag.

In de commissie is door de regering uitvoerig ingegaan op alle elementen van het voorstel. Voormalig Minister-President François-Xavier de Donnea heeft in de commissie uitvoerig uiteengezet om welke redenen de regering enige terughoudendheid heeft ten opzichte van dit type van voorstel van ordonnantie.

Bij deze gelegenheid wil ik ook de aandacht vragen voor een ander aspect van het dossier.

Mme Lemesre a longuement expliqué que nous avons d'une part le BITC, le *city marketing* et, d'autre part, les crédits inscrits au budget de la division 22 pour la promotion de l'image de Bruxelles, tant au niveau national qu'au niveau international.

De nombreux projets ne pourraient voir le jour sans l'appui de la Région de Bruxelles, même s'ils sont difficiles à cadrer dans une politique générale. Lors de la discussion en commission, le Ministre-Président a évoqué le *Beach volley* qui se déroule sur la Grand place — retransmis par presque toutes les chaînes de télévision européennes — le Grand Prix Eddy Merckx ou encore certaines activités scientifiques, toutes manifestations tributaires du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale.

La création d'un cadre réglementaire strict établissant des critères d'interventions financières serait très difficile. C'est l'existence d'un tel cadre réglementaire au niveau des communautés, pour ce qui relève de la culture, qui explique que bon nombre d'organisateurs de grands événements — Couleur Café, par exemple — sollicitent aussi notre soutien pour pouvoir mettre leurs programmes sur pied.

En conclusion, je crois que la proposition de Mme Byttebier traduit notre volonté unanime de mieux cadrer l'utilisation de ces fonds mais la technique à laquelle elle suggère de recourir ne me semble pas appropriée. Sur ce point, je partage entièrement l'avis de Mme Lemesre.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

En application de l'article 83.4 du Règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

In toepassing van artikel 83.4 van ons Reglement, zullen wij straks tot de naamstemming over de conclusies van de commissie overgaan.

PROJET D'ORDONNANCE CONFIRMANT LES ARTICLES 5 ET 13, TROISIEME ALINEA, DE L'ARRETE ROYAL DU 11 DECEMBRE 2001 PORTANT EXECUTION DE LA LOI DU 26 JUIN 2000 RELATIVE A L'INTRODUCTION DE L'EURO DANS LA LEGISLATION RELATIVE AUX MATIERES VISEES A L'ARTICLE 78 DE LA CONSTITUTION ET QUI RELEVE DU MINISTERE DES FINANCES ET CONFIRMANT LES MODIFICATIONS APPORTEES AU CODE DES TAXES ASSIMILEES AUX IMPOTS SUR LES REVENUS SUITE A LA LOI DU 8 AVRIL 2002 MODIFIANT LES ARTICLES 5, 9, 11, 21 ET 42 DU CODE DES TAXES ASSIMILEES AUX IMPOTS SUR LES REVENUS EN EXECUTION DE LA DIRECTIVE N° 1999/62/CE DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEEN DU 17 JUIN 1999, RELATIVE A LA TAXATION DES POIDS LOURDS POUR L'UTILISATION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT BEKRACHTIGING VAN DE ARTIKELEN 5 EN 13, DERDE LID, VAN HET KONINKLIJK BESLUIT VAN 11 DECEMBER 2001 HOUDENDE UITVOERING VAN DE WET VAN 26 JUNI 2000 BETREFFENDE DE INVOERING VAN DE EURO IN DE WETGEVING DIE BETREKKING HEEFT OP AANGELEGENHEDEN ALS BEDOELD IN ARTIKEL 78 VAN DE GRONDWET EN DIE RESSORTEERT ONDER HET MI-

NISTERIE VAN FINANCIEN, EN TOT BEKRACHTIGING VAN DE WIJZIGINGEN AAN HET WETBOEK VAN DE MET DE INKOMSTENBELASTINGEN GELIJKGESTELDE BELASTINGEN INGEVOLGE DE WET VAN 8 APRIL 2002 TOT WIJZIGING VAN DE ARTIKELEN 5, 9, 11, 21 EN 42 VAN HET WETBOEK VAN DE MET DE INKOMSTENBELASTINGEN GELIJKGESTELDE BELASTINGEN IN UITVOERING VAN DE RICHTLIJN NR. 1999/62/EG VAN HET EUROPEES PARLEMENT EN DE RAAD VAN 17 JUNI 1999 BETREFFENDE HET IN REKENING BRENGEN VAN HET GEBRUIK VAN BEPAALDE INFRASTRUCTUURVOORZIENINGEN AAN ZWARE VRACHTVOERTUIGEN

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels, rapporteur.

Mevrouw Brigitte Grouwels, rapporteur. — Mevrouw de Voorzitter, de titel van het ontwerp van ordonnantie is haast langer dan de bespreking die de commissie eraan heeft gewijd.

Het ontwerp is unaniem goedgekeurd door de commissie.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1er. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Les articles 5 et 13, troisième alinéa de l'arrêté royal du 11 décembre 2001 portant exécution de la loi du 26 juin 2000 relative à l'introduction de l'euro dans la législation concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution et qui relève du ministère des Finances, à l'exception des modifications apportées à l'article 9 E à G du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, sont confirmés avec effet au jour de leur entrée en vigueur.

Art. 2. De artikelen 5 en 13, derde lid, van het koninklijk besluit van 11 december 2001 houdende uitvoering van de wet van 26 juni 2000 betreffende de invoering van de euro in de wetgeving die betrekking heeft op aangelegenheden als bedoeld in artikel 78 van de Grondwet en die ressorteert onder het ministerie van Financiën, worden, met uitzondering van de wijzigingen aangebracht aan artikel 9, E tot G van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen, bekrachtigd met ingang van de dag van hun inwerkingtreding.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. Les modifications apportées au Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus suite à la loi du 8 avril 2002 portant modification des articles 5, 9, 11, 21 et 42 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus en exécution de la directive n° 1999/62/CE du Parlement et du Conseil européen du 17 juin 1999, relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures, sont confirmées avec effet le 1er janvier 2002.

Art. 3. De wijzigingen aan het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen ingevolge de wet van 8 april 2002 tot wijziging van de artikelen 5, 9, 11, 21 en 42 van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen in uitvoering van de richtlijn nr. 1999/62/EG van het Europees Parlement en de Raad van 17 juni 1999 betreffende het in rekening brengen van het gebruik van bepaalde infrastructuurvoorzieningen aan zware vrachtvoertuigen, worden met ingang van 1 januari 2002 bekrachtigd.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal later plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, RELATIF A L'INTRODUCTION DE L'EURO EN MATIERE DE TAXE DE CIRCULATION

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN HET VLAAMS GEWEST, HET WAALS GEWEST EN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST BETREF-

FENDE DE INVOERING VAN DE EURO INZAKE DE VERKEERSBELASTING

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels, rapporteur.

Mevrouw Brigitte Grouwels, rapporteur. — Mevrouw de Voorzitter, op de bijzonder boeiende uiteenzetting van de minister volgde in de commissie een heel korte algemene bespreking. Het ontwerp is eenparig goedgekeurd in de commissie.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1er. Cette ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. L'accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction de l'euro en matière de taxe de circulation, est approuvé.

Art. 2. Het samenwerkingsakkoord tussen het Vlaams Gewest, het Waals Gewest en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende de invoering van de euro inzake de verkeersbelasting, wordt goedgekeurd.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal later plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DU BENIN, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A BRUXELLES, LE 18 MAI 2001

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK BENIN, ANDERZIJDS, INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 18 MEI 2001

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen, rapporteur.

M. Jean-Pierre Cornelissen, rapporteur. — Madame la Présidente, je ne vais pas recommencer à demander au ministre quelle est la capitale du Bénin. Après nos discussions répétées, chacun sait maintenant que c'est Cotonou !

En janvier 2001, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement a pris l'initiative de faciliter la conclusion d'accords d'investissements entre pays moins avancés ou entre pays moins avancés et pays industrialisés, en regroupant des accords. De cette manière, le profil économique de ces pays moins avancés se trouve mis en évidence, de manière plus efficace et plus rapide. Un avantage supplémentaire de cette procédure réside dans le fait que les négociations avec une série de pays moins avancés se déroulent en un même endroit, ce qui a pour effet de réduire considérablement, comme on l'imagine, la durée et le coût des négociations.

Il se fait que Bruxelles a accueilli, en mai 2001, une semblable conférence de l'ONU des pays moins avancés et ce fut l'occasion de signer solennellement de tels accords conclus et paraphés. Un accord concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République du Bénin a été signé à Bruxelles le 18 mai 2001, au cours de cette conférence.

Le Bénin offre à ses investisseurs du monde entier une série d'atouts assez précieux. Le premier est le caractère compétitif du Bénin grâce à sa stabilité politique et économique, raison pour la-

quelle ce pays est le plus important en Afrique de l'Ouest dans le domaine de la banque et de l'assurance.

Deuxième atout, sa position géographique. Ouvert sur le Golfe de Guinée, le Bénin procure aux investisseurs une position commerciale unique dans l'ouest africain.

Troisième atout : il dispose d'une main d'œuvre compétente et de cadres qualifiés, souvent formés à l'étranger.

Enfin, le Bénin est un pays neuf, doté d'un large potentiel encore inexploité, que ce soit dans l'agroalimentaire, la transformation du coton, le développement touristique ou les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications. Dans ces domaines, il y a, paraît-il, des places de choix à prendre.

Cependant, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'investissements belges remarquables au Bénin. Les négociations d'un tel accord ont, dans le cas concret de ce pays, surtout une signification politique. Au cours de la discussion générale, c'est bien cet aspect-là qui a été mis en lumière.

En ce qui concerne les votes, ils ont été acquis à l'unanimité des neuf membres présents pour les deux articles et l'ensemble du projet. (*Applaudissements sur tous les bancs.*).

Mme la Présidente. — Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1er. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. L'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Bénin, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles, le 18 mai 2001, sortira son plein et entier effet.

Art. 2. De Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie, enerzijds, en de Republiek Benin, anderzijds, inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 18 mei 2001, zal volkomen gevolg hebben.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal later plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DU CHILI, D'AUTRE PART, ET A L'ACTE FINAL, FAITS A BRUXELLES LE 18 NOVEMBRE 2002

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK CHILI, ANDERZIJDS, EN MET DE SLOTAKTE, GEDAAN TE BRUSSEL OP 18 NOVEMBER 2002

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen, rapporteur.

M. Jean-Pierre Cornelissen, rapporteur. — Madame la Présidente, dans ce cas-ci, le contexte est légèrement différent dans ses applications économiques.

Un accord d'association a été signé le 18 novembre 2002 à Bruxelles par l'Union européenne et ses Etats membres et le Chili.

Cet accord d'association a beaucoup de points en commun avec les accords d'association conclus auparavant par l'UE avec différents Etats de l'Europe centrale et l'Europe du Sud.

Ceci vaut certainement pour les dispositions qui font que cet accord est « mixte » sur le plan intérieur belge et doit par conséquent être approuvé, entre autres, par le Conseil de la Région de Bruxelles-

Capitale. Il s'agit de la collaboration devenue « classique », regroupée sous le titre « coopération économique. ».

Je n'entrerai pas dans les détails de la partie III que vous trouverez dans le rapport.

Par ailleurs, la partie concernant la libéralisation du commerce dans cet accord — et le ministre cite le commissaire européen Lamy — est « la plus ambitieuse et innovatrice que l'UE ait jamais conclue ».

L'accord prévoit une libéralisation progressive du commerce dans le but de réaliser une zone de libre-échange. Outre la libération progressive du commerce sur le plan des produits industriels et agricoles, il est également prévu pour la première fois une libéralisation de l'échange de services, l'accessibilité des marchés publics et la propriété intellectuelle.

On s'attend à ce que cet accord donne un fameux élan au commerce et aux investissements entre l'UE et le Chili. Le Chili exporte actuellement surtout des produits agricoles vers l'UE, tandis que l'UE vend principalement des machines et du matériel de transport au Chili. L'UE dans son ensemble, est, après les Etats-Unis, l'investisseur le plus important au Chili. La Belgique est au quinzième rang des investisseurs au Chili.

Pour de plus amples explications, le ministre renvoie à l'exposé des motifs, détaillé, de l'ordonnance portant assentiment.

Lors de la discussion générale, a été rappelé tout l'intérêt, par notre pays, de nouer des relations avec le Chili.

Les votes sur les deux articles et sur l'ensemble ont été acquis à l'unanimité des dix membres présents. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1er. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. L'Accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, et l'Acte final, faits à Bruxelles, le 18 novembre 2002, sortiront leur plein et entier effet.

Art. 2. De Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschap en haar Lidstaten, enerzijds, en de Republiek Chili, anderzijds, en de Slotakte, gedaan te Brussel op 18 november 2002, zullen volkomen gevolg hebben.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal later plaatshebben.

AVIS
(Application de l'article 33 de la loi du 21 juin 2002)

Discussion conjointe

ADVIEZEN
(Toepassing van artikel 33 van de wet van 21 juni 2002)

Samengevoegde bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion conjointe :

— du budget de l'exercice 2004 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (n° A-428/1 – 2002/2003);

— et du budget de l'exercice 2004 de l'Etablissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (n° A-428/1 – 2002/2003).

Aan de orde is de samengevoegde bespreking van :

— de begroting van het boekjaar 2004 van de Franstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad (nr. A-428/1 – 2002/2003);

— en van de begroting van het boekjaar 2004 van de Nederlandse Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad (nr. A-428/1 – 2002/2003).

La discussion conjointe est ouverte.

De samengevoegde bespreking is geopend.

La parole est à la rapporteuse, Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Het woord is aan mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, rapporteur.

Mme Anne-Sylvie Mouzon, rapporteuse. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, vous avez découvert le rapport imprimé sur vos bancs, aujourd'hui, parce que nous travaillons en vertu d'une loi du 21 juin 2002 qui prévoit que les budgets en question doivent être transmis par le gouverneur, pour le 30 juin, aux établissements. Nous devons donc travailler assez rapidement.

C'est à l'unanimité des dix membres de votre commission des Affaires générales que nous vous proposons d'émettre un avis favorable et sans réserve sur chacun des budgets des établissements.

Notre commission a d'abord entendu un exposé de Mme la gouverneur sur la loi du 21 juin 2002 ainsi que sur les budgets proprement dits. Ces budgets n'ont pas été transmis à tous les membres de l'Assemblée, mais ils peuvent évidemment être consultés au sein de la commission.

Pour rappel, nous travaillons ici, non pas en vertu des compétences régionales en matière de culte, telles qu'elles ont été transférées lors de la dernière réforme institutionnelle et telles qu'elles figurent à l'article 6 de la loi spéciale du 8 août 1980. Nous travaillons aujourd'hui en vertu de nos compétences provinciales puisque la loi du 21 juin 2002 relève des compétences fédérales et que la loi fédérale confie aux provinces une série de compétences, notamment aux conseils provinciaux. La compétence du conseil provincial est d'émettre un avis sur les projets de budgets et, aujourd'hui, notre Parlement est appelé à remettre un avis en tant qu'organe habilité sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale à exercer les compétences des conseils provinciaux. Telle est l'articulation à bien comprendre.

C'est ce qui explique notamment qu'il n'y ait pas de clé de répartition F/N entre les deux établissements. C'est ce qui explique aussi qu'une fois les budgets arrêtés et approuvés par le ministre fédéral de la Justice, les déficits à financer seront des dépenses obligatoires à inscrire aux budgets provinciaux, lorsqu'il existe des provinces, à notre budget régional, en lieu et place d'une organisation provinciale à Bruxelles.

Votre commission s'est aussi penchée sur la terminologie et sur la confusion qui existe souvent entre laïcité et philosophie non confessionnelle. Il s'agit ici d'établissements chargés de gérer les intérêts matériels et l'organisation des communautés philosophiques non-confessionnelles. Il ne s'agit donc pas de gérer la laïcité. La laïcité est un concept plus politique que philosophique.

Je crois avoir fait le tour de la problématique : pour le reste, je vous renvoie au rapport écrit que vous avez reçu aujourd'hui.

Au nom du groupe PS, je me réjouis que nous puissions enfin entamer le processus, vu que l'année 2004 sera l'année zéro, l'année du premier budget de ces établissements, ce qui concrétise enfin une reconnaissance du fait qu'à côté des personnes qui partagent des morales et des convictions de type religieux confessionnel, il en est qui adhèrent à des philosophies — l'intitulé de la loi est très précis à cet égard — non confessionnelles, qui forment ensemble une communauté, qui méritent, au même titre que les autres, d'être reconnues par les pouvoirs publics comme pouvant disposer des moyens nécessaires à leur façon de vivre au quotidien leur philosophie non confessionnelle.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le MR votera bien entendu cet avis, qui constitue l'application de la loi de 2002 relative au financement des organisations laïques …

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Les organisations non confessionnelles.

Mme Marion Lemesre. — Oui, non confessionnelles, dans le cadre de ce que l'on appelle la laïcité.

J'ai d'ailleurs regretté cette interprétation de la laïcité, qui, pour moi, est le principe fondateur de la démocratie. Son financement ne devrait pas s'imposer dans un Etat qui devrait être pleinement laïque. J'aurais préféré voir inscrit dans notre Constitution ce principe fondamental de la séparation des pouvoirs entre les églises et l'Etat. Cela nous aurait évité de devoir recourir à ce qui peut sembler un subterfuge : assimiler la laïcité à un culte, ce qui pourrait, lors d'une prochaine réforme ou d'une meilleure interprétation des textes par un futur ministre de la Justice, remettre à sa vraie place la laïcité et l'assistance non confessionnelle organisée par des personnes qui s'engagent dans cette voie, qui ont besoin d'aide — donc non confessionnelle — dans les prisons, les hôpitaux, etc.

Ce financement est juste et doit être assumé par l'Etat. On met ainsi fin à une discrimination qui n'était pas supportable, mais on aurait pu procéder de façon encore plus radicale, selon le modèle français que j'aurais préféré. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le CDH a voté cette loi à l'échelon fédéral; nous l'avons votée ici, en commission.

Je voudrais simplement insister sur le fait qu'il s'agit d'un nouveau transfert de charges du pouvoir fédéral à la région, dans le cadre des compétences délégués aux provinces et donc à la Région de Bruxelles-Capitale.

Il s'agit d'un budget de l'ordre de 40 millions de francs belges — et nous ignorons à combien il s'élèvera dans le futur ! — à charge du budget régional.

Or, une fois de plus, le pouvoir fédéral ne compense pas ce transfert de charges à la Région bruxelloise. Dans le cadre de la vaste problématique du refinancement de la région, cette dépense s'ajoute à d'autres, qui n'ont jamais été compensées ! (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, indépendamment des problèmes financiers que M. Cerexhe vient d'évoquer, je me réjouis, comme beaucoup d'autres membres de la laïcité, de voir aboutir un long combat et des revendications qui étaient exprimées depuis des années. Bien sûr, l'aspect financier existe, mais il existe aussi pour les provinces ! On a, ici, tout simplement rétabli l'équité entre les cultes et entre les différentes philosophies existant dans ce pays.

Mme la Présidente. — Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

La discussion conjointe est close.

De samengevoegde bespreking is gesloten.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'avis favorable et sans réserves relatif au budget de l'exercice 2004 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, tel qu'adopté par la commission.

Wij zullen straks stemmen over het gunstig advies zonder voorbehoud betreffende de begroting van het boekjaar 2004 van de Franstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad, zoals aangenomen door de commissie.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'avis favorable et sans réserves relatif au budget de l'exercice 2004 de l'Etablissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, tel qu'adopté par la commission.

Wij zullen straks stemmen over het gunstig advies zonder voorbehoud betreffende de begroting van het boekjaar 2004 van de Nederlandstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief Arrondissement Brussel-Hoofdstad, zoals aangenomen door de commissie.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A MM. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « L'EVOLUTION BUDGETAIRE 2003 AU VU DE LA DETERIORATION DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE EN BELGIQUE ET DANS NOTRE REGION EN PARTICULIER »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEREN DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE EVOLUTIE VAN DE BEGROTING VOOR 2003 DOOR DE VERSLECHTERING VAN DE SOCIAAL-ECONOMISCHE SITUATIE IN BELGIE EN IN ONS GEWEST IN HET BIJZONDER »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour développer son interpellation.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le budget 2003 s'était construit sur un certain nombre de fondements économiques particulièrement optimistes.

Et c'est un euphémisme !

Je ne relirai pas ici mon intervention lors du débat budgétaire de décembre dernier. Je disais que votre budget 2003 était avant tout une belle vitrine, un budget qui ne traduisait pas la vérité.

En matière de croissance du RNB, le taux retenu était 2,4 %. Il apparaît aujourd'hui, d'après les dernières analyses émanant tant de la Banque nationale que du Bureau du Plan, que le taux de croissance pour 2003 sera à peine de 1 %. Cela fait une fameuse différence par rapport aux 2,4 % que vous annonciez fin décembre 2002, d'autant plus importante que notre budget initial 2003 prévoyait déjà une dotation IPP surévaluée de plus de 17 millions d'euros par rapport à celle planifiée dans le budget fédéral à l'initial 2003.

(*M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Madga De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

La loi sur la comptabilité de l'Etat prévoit qu'il est procédé chaque année, dans le courant du premier trimestre, à un contrôle budgétaire en vue d'ajuster éventuellement le budget des Voies et Moyens et le budget général des Dépenses. Le cas échéant, ces projets d'ajustement auraient dû nous être présentés pour le 30 avril dernier au plus tard.

L'absence de ces projets de budgets ajustés nous fait croire — peut-être me contredirez-vous, Monsieur le Ministre — que vous ne présenterez pas d'ajustement et qu'il nous faudra une nouvelle fois — cela avait déjà été le cas l'année dernière — attendre la présentation du budget 2004 pour prendre connaissance de la réalité budgétaire actuelle.

Cette situation m'inquiète fortement. La Communauté flamande, elle, s'est imposé cet exercice.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il y a une petite différence entre nous et la Communauté flamande. Je l'ai déjà expliqué à moult reprises : cette dernière est déjà en train d'élaborer son budget 2004. Cela signifie qu'il y a un long laps de temps entre la confection du budget de la Communauté flamande et le contrôle budgétaire.

Nous avons instauré la tradition d'essayer de clôturer notre budget en fin d'année, ce qui nous permet de disposer de chiffres nettement mieux ajustés en fin d'année que ceux qui figurent dans le budget flamand.

M. Benoît Cerexhe. — Il y a actuellement une discussion au niveau des négociations du gouvernement fédéral par rapport à l'évolution du budget 2003. Les paramètres ont évolué entre le mois de décembre et aujourd'hui. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Banque nationale, c'est le Bureau du Plan. Cela pose quand même un problème, notamment en matière d'IPP.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est exact et nous sommes dépendants de ces estimations, qui ne sont pas encore totalement établies au niveau fédéral.

Ce sont des chiffres qu'il faudra prendre en compte.

M. Benoît Cerexhe. — Cela me fait sourire car, quand je vous tenais ce raisonnement lors de l'élaboration du budget 2003, quand je vous disais qu'il y avait une différence entre le montant inscrit au budget fédéral — la dotation IPP — et ce que vous inscriviez à votre budget, vous répondiez que vous aviez vos propres paramètres et vos propres évaluations.

Maintenant, six mois plus tard, vous tenez le raisonnement inverse en disant qu'il faut attendre ce qui se passera au fédéral.

Moi, je constate que la Communauté flamande a fait son ajustement, qu'au niveau du fédéral, on se rend compte que l'on doit modifier les choses à cause de l'évolution de la conjoncture et que, ici — vous allez peut-être me dire le contraire — à ce jour, je n'ai encore rien vu. En s'appuyant sur ces critères actualisés, la différence, rien qu'en matière d'IPP, pourrait atteindre les 25 millions d'euros entre ce qui figurera au fédéral, ce que nous obtiendrons et ce que vous aviez inscrit initialement. A l'époque, je vous avais personnellement mis en garde contre ces prévisions optimistes, trop optimistes. Je n'étais pas le seul, mais on se rend compte qu'à ce jour, rien n'a encore été fait.

Je vous demande, Monsieur le Ministre, quelles sont les conséquences pour notre budget 2003, de cette évolution économique. Quelles répercussions, ce ralentissement — qui était prévisible mais non prévu malheureusement par le gouvernement — a-t-il en matière de recettes fiscales propres ? Je l'ai dit, en matière d'IPP, avec un trou qui pourrait tourner autour des 25 millions d'euros, mais quid par exemple en matière de taxe de circulation et de mise en circulation, lorsqu'on sait qu'aujourd'hui la crise pousse les consommateurs à retarder l'achat de leur véhicule automobile ?

Par ailleurs, je m'interroge aussi sur le non-enrôlement de la mouture 2003 de la taxe régionale autonome. Quelle est la raison de ce retard, Monsieur le Ministre ? Quelles conséquences les retards pris dans l'enrôlement de la taxe régionale autonome ont-ils aujourd'hui sur la trésorerie régionale ?

Je voudrais également souligner que le budget 2003 prévoyait le double paiement, par l'Etat fédéral, de la mainmorte — vous vous en souviendrez — et par la Région flamande, de sa contribution à la station d'épuration. On avait prévu deux paiements au cours de l'exercice 2003, alors que ces doubles paiements n'étaient pas prévus dans les budgets respectifs des entités concernées. A défaut d'ajustement, je vous interroge aujourd'hui pour vous demander si ces doubles paiements ont eu lieu et, si non, quelles garanties ont été offertes au gouvernement quant à leur versement ?

J'aimerais également vous demander si vous avez déjà une première évaluation de la réforme fiscale que notre Parlement a adoptée à la fin de l'année dernière. Les droits de succession sont-ils promis à une hausse aussi importante que celle que prévoyaient vos projections ? Par ailleurs, les droits d'enregistrement génèrent-ils aujourd'hui des recettes en conformité avec les prévisions de décembre ? Je suppose que vous avez un tableau actualisé, mois par mois, des recettes tant en matière de droits de succession qu'en matière de droits d'enregistrement, que vous pouvez suivre cette évolution et nous dire aujourd'hui si elles sont conformes aux prévisions.

J'ai cru comprendre, lors du lancement de la campagne publicitaire que vous venez de réaliser concernant la diminution des droits d'enregistrement — il y a quelques jours — que les répercussions positives de cette réforme semblaient se faire attendre, alors que, normalement, nous aurions dû constater — comme cela a été le cas en Flandre — un boum en matière de recettes de droits d'enregistrement au cours des six premiers mois puisqu'un certain nombre de personnes avaient différé la passation de leur acte authentique, en attendant que cette réforme soit votée. Qu'en est-il exactement ? Je vous remercie de nous donner des réponses particulièrement précises concernant les droits d'enregistrement et les droits de succession.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je me suis attardé jusqu'à présent sur le niveau réel des recettes de notre région. Sont-elles plus ou moins importantes que celles prévues lors de la présentation du budget 2003 ? Si j'insiste à ce point sur l'état des recettes, c'est que celles-ci doivent permettre de financer des dépenses et des politiques déterminées.

Ce gouvernement a pris la triste habitude, et on l'avait déjà dénoncé en décembre 2002, de ne pas exécuter une partie des politiques inscrites au budget. Pour rappel, Monsieur le Ministre, l'année dernière, seuls 88 % des montants inscrits ont effectivement été investis dans des politiques régionales.

Ce fut le plus mauvais taux d'exécution du budget depuis la création de notre région, alors que — je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point — celle-ci a cruellement besoin de politiques volontaristes. Il me semble qu'il serait juste d'évaluer, à l'aune de l'évolution de la situation sociale, économique, urbaine de notre région, quelles sont les politiques à revoir, à revaloriser, à revitaliser. L'absence de contrôle budgétaire ne nous permet pas aujourd'hui d'apporter ces inflexions. Or, il nous faut bien constater que la situation socio-économique dans notre région s'est lourdement dégradée depuis décembre 2003. Ainsi, les fondamentaux du budget 2003 partaient d'analyses optimistes vantant la qualité de la politique de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Aujourd'hui, le taux de chômage en Région bruxelloise avoisine les 21 % de la population active, alors que le budget 2003 partait d'un constat selon lequel « l'évolution du chômage en Région de Bruxelles-Capitale présente une tendance à la baisse. ».

Patatras, on ne peut pas dire que cette prévision-là se soit réalisée !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il faut un minimum d'honnêteté intellectuelle, Monsieur Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre, je n'ai pas dit que vous étiez responsable de cette situation. Mais, par rapport à des fondamentaux qui se trouvaient dans le budget initial 2003, où vous considériez, peut-être à juste titre, que la situation de l'emploi en Région bruxelloise allait s'améliorer, aujourd'hui, on constate que ce n'est malheureusement pas le cas. Personnellement, je vous demande si des moyens complémentaires — c'est là ma question car sur le constat on peut discuter longtemps — seront alloués dès cette année budgétaire pour répondre de manière urgente à la situation dramatique de l'emploi en Région bruxelloise. Ou bien nous faudra-t-il attendre de nouveau l'élaboration du budget de l'année 2004 ? A ce sujet, j'ai des craintes parce qu'on se retrouvera alors en période électorale avec tous les effets d'annonce que cela comporte. Je vous fais confiance ainsi qu'à votre gouvernement.

Pour faire respecter la norme de non-dépenses inaugurée par ce budget 2003, des contrôles stricts et réguliers devaient être effectués sur les membres du gouvernement par le ministre du Budget. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les politiques les plus brimées par la mesure ? J'aimerais, à la veille des vacances parlementaires, avoir un éclairage sur la question.

Monsieur le Ministre, je suis inquiet — profondément inquiet — de l'évolution budgétaire de notre région. Certes les ficelles comptables sont faites pour être utilisées. Mais à trop tirer dessus, – et vous êtes devenu un spécialiste — elles finissent toujours par casser et l'objet qu'elles supportent finit par s'écraser !

Qu'est-ce que vous avez fait ? Vous avez mis en place en 2001 ce que l'on appelle les mécanismes de turbine, de turbine inversée en 2002. C'est ainsi que vous avez pratiqué.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Cerexhe, soyez sérieux. Cela existe depuis que je siège dans ce Parlement.

M. Benoît Cerexhe. — Qu'à la limite cela ait été inventé avant vous m'est égal.

M. Christos Doulkeridis. — C'est le mot « turbine » qui est nouveau.

M. Benoît Cerexhe. — Vous l'avez fait dans un sens en 2001. Vous l'avez fait dans un autre sens en 2002 et vous êtes parvenu à trouver des équilibres budgétaires en n'exécutant pas une partie des politiques que vous vous fixez en début d'année budgétaire.

Et, tour de force, vous êtes même parvenu à introduire dans votre budget un coefficient de non-exécution. Formidable !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce qui se fait dans toutes les entités fédérées de ce pays !

M. Benoît Cerexhe. — Vous ne l'aviez pas fait auparavant. Ainsi, vous officialisez à l'initial de votre budget les politiques que vous allez mener tout en prévenant de la non-exécution de certaines d'entre elles. Cela représentait quand même 500 à 600 millions d'anciens francs.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Tout à fait !

M. Benoît Cerexhe. — C'est la première fois que vous avez fait cela. Pourquoi ? Pour assurer votre équilibre budgétaire après la turbine 1, après la contre-turbine 2 et maintenant la nouveauté de 2003 !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Tout cela pour clarifier la situation ! Ce qui se pratique au fédéral, en Flandre et en Wallonie ! Quel est le problème ?

M. Benoît Cerexhe. — Le problème est très clair, Monsieur le Ministre. Vous annoncez un certain nombre de politiques, vous annoncez des moyens financiers qui sont alloués à ces politiques et vous dites qu'une partie de celles-ci (0,7 % cette année) ne seront pas exécutées. Je le répète, il s'agit de 500 à 600 millions de francs belges.

L'année prochaine, vous perpétuerez ce mécanisme d'autant que vous ferez de nombreux effets d'annonces à l'aube des élections régionales de 2004. Vous allez tromper les citoyens en annonçant des politiques que vous n'exécuterez pas.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous êtes en train de démontrer que nous budgétisons de façon tout à fait correcte !

M. Benoît Cerexhe. — Non ! Vous utilisez des ficelles comptables. Vous n'avez rien compris à ce que j'ai voulu dire. Je peux recommencer !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous êtes en train de faire la démonstration que nos dépenses sont légèrement surestimées.

M. Christos Doulkeridis. — Non, ce n'est pas que vos dépenses soient surestimées, c'est que vous ne parvenez pas à utiliser les fonds publics de cette région à 100 %. Voilà le problème !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Le discours tenu par l'opposition est excessivement comique !

M. le Président. — Chers Collègues, je vous suggère de laisser terminer M. Cerexhe. L'hémicycle n'est pas encore un café du commerce où chacun intervient en interrompant les orateurs. Monsieur Cerexhe, je vous prie de terminer votre intervention et je demande aux autres membres de ne pas l'interrompre.

M. Benoît Cerexhe. — Je vous remercie, Monsieur le Président. Mais je dois reconnaître que c'est une des premières fois que M. Vanhengel me laisse parler aussi longtemps sans m'interrompre.

J'en termine. J'ai très bien entendu la communication du Ministre-Président, la semaine dernière, qui nous annonçait qu'il terminerait cette dernière année de législature en voulant faire un peu de tout. C'est ce que nous avions déjà connu avec M. de Donnea. Donc, nous allons continuer à faire un peu de tout.

Cependant, dans ce contexte, la présentation, dans les plus brefs délais, d'un ajustement budgétaire est non seulement un acte de saine gestion — vous qui aimez tant vous comparer au fédéral, et bien, ce dernier va le faire — mais aussi la meilleure manière de confronter votre discours à la réalité budgétaire de notre région.

Dans le cas contraire, Monsieur le Ministre, la politique de votre gouvernement s'apparenterait à celle de l'autruche qui se met la tête dans le sable pour ne rien voir et pour déplacer énormément de vent. Nous y avons été habitués ! (*Applaudissements sur les bancs du CDH*.)

M. le Président. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, M. Cerexhe a souligné avec raison que la croissance économique s'est fortement ralentie dans notre pays depuis que le budget 2003 a été élaboré.

Ce ralentissement économique est général dans le monde. Tant les Etats-Unis, le Japon que l'Europe connaissent aujourd'hui, simultanément, une basse croissance économique.

Si l'on escompte encore 1 % de croissance en 2003 en Belgique, certains disent même que ce sera un peu moins, la croissance devrait être purement négative dans les pays européens comme l'Allemagne, où l'on annonce - 0,2 %, les Pays-Bas où l'on prévoit - 0,3 % ou l'Italie, - 0,1 %.

Notre pays résiste mieux que d'autres pays européens au trends défavorable de la conjoncture économique.

M. Cerexhe affirme que notre budget 2003 a été construit sur une prévision de croissance du PNB de 2,4 %, mais il me semble qu'il faut préciser qu'en relisant l'exposé des motifs du budget 2003, on s'aperçoit que seule la dotation IPP à la région a été calculée par l'Etat fédéral sur la base d'un tel taux de croissance. Les autres recettes de la région n'ont pas été estimées sur la base de ce taux de croissance ni d'un taux uniforme mais ont été calculées prudemment en fonction de leur évolution historique.

Le ralentissement de la conjoncture a donc probablement un effet sur notre dotation à l'IPP, qui représente 33 % des recettes régionales. Il a probablement aussi un impact sur d'autres types de recettes comme celles engendrées par le pourcent de centimes additionnels à l'IPP perçu par l'agglomération.

Par contre, pour d'autres recettes importantes, comme les impôts régionaux qui représentent 42 % des recettes régionales, comme les droits d'enregistrement et de succession, la taxe de circulation, ce ralentissement n'a pas nécessairement la même importance. Ce qui importe pour évaluer les recettes, c'est l'évolution du marché immobilier. Selon la presse, ce marché se porte bien à Bruxelles. Aussi, j'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, quelle est l'évolution de ces recettes liées aux droits d'enregistrement et de succession. Observe-t-on ou non une chute de ce type de recettes ? Il faut savoir que dans d'autres types de recettes comme la taxe régionale qui est une taxe forfaitaire, on n'enregistre pas d'évolution négative.

Je demande donc au ministre de nous dire comment ont évolué les différents types de recettes de notre région depuis le début de cette année. Les perspectives sont-elles aussi sombres que ne le craint M. Cerexhe ? Cela étant, la vigilance et la rigueur sont de mise. M. Cerexhe a dit que le ministre Vanhengel est le champion des ficelles depuis qu'il est en fonction. Je lui conseille toutefois de consulter les avis du Conseil supérieur des Finances relatifs à la gestion budgétaire de notre région. Malgré son sous-financement structurel, la région présente depuis 1994, en termes de réalisations, un écart positif par rapport à la norme du Conseil supérieur des Finances.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur Cools, je vous conseille de lire aussi les avis de la Cour des comptes sur les effets turbine et contre-turbine.

M. Marc Cools. — Je dis simplement — et vous le savez parfaitement — qu'il existe une norme de déficit autorisé par le Conseil

supérieur des Finances en fonction du plan de stabilité des finances publiques et que nous respectons cette norme depuis 1994.

M. Benoît Cerexhe. — Comment ? En n'exécutant pas certaines politiques, Monsieur Cools.

M. Marc Cools. — Mais non ! Vous savez très bien que certains budgets mettent un certain temps à obtenir les permis et les autorisations voulus. En tant qu'échevin des Travaux publics, je suis très heureux, lorsque je dispose d'un budget de 10 millions, de n'en dépenser que 9,5. Cela signifie que les marchés publics et les adjudications sont légèrement en dessous des estimations.

M. Benoît Cerexhe. — Pour certaines politiques, on exécute seulement 10 ou 15 % des prévisions.

M. Marc Cools. — Si j'ai bien compris, 1,5 du budget est prévu en non réalisation dans la présentation du budget 2003. Je n'invente pas ces chiffres, ils figurent dans le budget.

Permettez-moi de reprendre mon exposé. Depuis 1994, soit la région ne présente pas de déficit mais un boni, comme en 2001, soit elle présente un déficit mais celui-ci est inférieur au montant du déficit autorisé par le Conseil supérieur des Finances.

Monsieur le Ministre peut-il me confirmer qu'il en sera bien encore ainsi en 2003 ?

Nos recettes étant très sensibles à un éventuel retournement du marché immobilier, il est indispensable que nous soyons particulièrement rigoureux au niveau de la gestion de nos finances publiques.

Nous devons également continuer nos efforts pour obtenir un refinancement de notre région et de ses communes. Notre nouveau Ministre-Président, M. Ducarme, a avec raison souligné dans sa communication qu'il a faite devant notre Parlement au nom du gouvernement après son élection que « d'autres transferts financiers, notamment du fédéral, sont indispensables pour remplir toutes les missions qui découlent de la situation particulière de Bruxelles. ».

Les pistes pour un refinancement sont multiples et connues. Tout d'abord la modification des lois de financement qui, tôt ou tard, devra corriger un financement insuffisant et injuste de notre région. A plus court terme, une nouvelle augmentation des moyens financiers disponibles dans le cadre de l'accord de coopération et des moyens financiers plus larges consacrés par l'Etat fédéral à la politique des grandes villes sont des pistes pour mieux prendre en compte les spécificités de notre ville-région qui est aussi une capitale nationale et internationale.

Tant qu'un refinancement de la région n'interviendra pas, il faudra à tout le moins — et j'insiste auprès du ministre — que les moyens financiers disponibles dans le cadre de l'accord de coopération ne soient plus détournés de leur objet pour financer des dépenses qui relèvent de l'Etat fédéral — et de l'Etat fédéral seul —, comme la rénovation du Palais de Justice !

Nous sommes maintenant à moins d'un an des élections régionales. La proximité de ces élections ne peut être synonyme d'augmentation des dépenses publiques pour satisfaire telle ou telle clientèle électorale potentielle.

Je vous fais confiance et le groupe MR vous fait confiance, Monsieur le Ministre, pour que vos collègues et vous-même ne tombiez pas dans ce travers — que craignait M. Cerexhe — et tout au contraire pour que par le biais de contrôles budgétaires vous maîtrisiez le taux de réalisation des dépenses, du budget afin de respecter la norme du Conseil supérieur des Finances.

M. le Président. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Président, j'estime que M. Cerexhe a raison d'avoir déposé cette interpellation. Il ne faut pas caricaturer son propos : il n'a pas été exagéré. Jamais il n'a dit que la conjoncture économique défavorable dépendait de M. Vanhengel, il ne lui a pas attribué les 20 % de chômeurs de la Région bruxelloise. Il n'a pas non plus accusé MM. Ducarme, Tomas ou Chabert. Il faut se montrer raisonnable et c'est ce que fait l'opposition dans ce Parlement.

Au moins trois raisons devraient vous pousser à effectuer un contrôle budgétaire et à recadrer les choix que vous avez faits l'an dernier. Que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, de gauche ou de droite, la première raison pour aller dans ce sens est la détérioration de la situation socio-économique. C'est un fait incontestable. Aucun membre de ce Parlement n'oserait prétendre le contraire. Par conséquent, à partir du moment où le budget 2003 a été adopté en fonction de certains indices et que ceux-ci ont été revus à la baisse, il me semble important d'envisager de revoir le cadre budgétaire dans lequel nous travaillons et d'essayer d'adapter la situation à cette nouvelle donne.

La deuxième raison pour faire ce travail, c'est que le Parlement a adopté une réforme fiscale qui, de l'aveu même du gouvernement, comporte un certain nombre d'inconnues quant à l'exécution. Nous aurons peut-être de bonnes surprises mais, à partir du moment où une législation aussi importante, qui a des conséquences directes sur la région, est modifiée, il ne faut pas attendre qu'il soit trop tard pour revoir le cahier à partir duquel les prévisions budgétaires ont été établies et évaluer éventuellement l'impact de ces mesures afin de les réorienter en fonction des résultats.

La troisième raison, sans doute la plus importante, suffisante à elle seule pour se livrer à cet exercice — et nous avons tenu le même type de discours lors de la communication de M. Ducarme — c'est la situation socio-économique de la région. Ne rions pas des chiffres du chômage. Ils ne dépendent pas directement du gouvernement mais ce dernier devrait s'efforcer de réorienter le plus vite possible les moyens dont il dispose vers des politiques qui permettraient de mieux faire face à la situation de crise qui frappe la région de plein fouet. C'est valable pour l'emploi, pour l'économie, pour le logement. Dans le secteur du logement social, cela fait trois ans que le gouvernement dit qu'il faut réorienter les moyens et investir davantage.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op.*)

M. Benoît Cerexhe. — Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous êtes de mauvaise foi. Vous savez très bien que nous avons augmenté les moyens du Fonds du Logement d'environ 30 %.

M. Benoît Cerexhe. — Pour quelle raison ? Parce qu'à l'exercice précédent, vous aviez anticipé en faisant payer 13 douzièmes. Ne dites pas que c'est faux.

M. Christos Doulkeridis. — Je ne conteste pas que les moyens consacrés au logement aient quelque peu augmenté dans le budget 2003. Ce que je dis, c'est que le gouvernement ne cesse d'affirmer par voie de presse qu'il faut investir dans le logement social en construisant 5 à 6.000 nouveaux logements. Je soutiens ce type de proposition. La situation commande d'aller dans ce sens. Les crises du logement et de l'emploi sont fondamentales. Il faudrait un électrochoc, mais la seule chose qu'on voit venir du côté du gouvernement, c'est un « électrochokeke ». C'est l'arrivée de M. Ducarme ! Vous ne prenez pas la peine de revoir votre cahier budgétaire pour réaffecter les moyens, en fonction de la nouvelle donne socio-économique, à des politiques susceptibles d'y remédier.

Voilà le reproche que je vous fais. Tout comme M. Cerexhe, je déplore que vous ne soyez pas prudents par rapport à ce problème et que vous allez attendre encore quelques mois avant de réorienter les moyens de cette région, alors qu'il est urgent de le faire.

Le deuxième aspect que je voudrais très rapidement développer, c'est la question du refinancement. J'ai entendu M. Ducarme dire que le refinancement est important et qu'il est un enjeu pour la Région bruxelloise. Vous savez que cela constitue l'un de mes « *dadas* » depuis très longtemps, en fait depuis le début de la législature. A cet égard, je voudrais vérifier si c'est l'un de nos « *dadas* ». Je n'en suis pas convaincu et j'espère, Monsieur M. Vanhengel, que vous pourrez me rassurer sur ce point. Je ne voudrais pas vous faire de procès d'intention mais jusqu'à présent, je vous ai plutôt entendu dire que la Région bruxelloise n'avait pas à demander de refinancement par le fédéral. Je voudrais donc acter, ici, au Parlement, qu'il existe bien une attitude proactive commune du gouvernement et que vous savez que cela se joue maintenant, et non en septembre, octobre, novembre ou décembre prochain. C'est pendant les négociations gouvernementales qui ont lieu au niveau fédéral que se jouera cette question. Par conséquent, nous serons extrêmement attentifs à ce que chacun d'entre vous, dans vos partis respectifs, dans le travail qui doit être fait officiellement en tant que Région bruxelloise, vous puissiez adresser les revendications légitimes de la Région bruxelloise pour un meilleur financement. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo*.)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan minister Guy Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, ik begin mijn antwoord met een opmerking over wat ik noem de nogal komische gedachtegang van de heer Cerexhe die hij hier debat na debat volgt. Ik zal hem meteen uitleggen waarom ik zijn redenering komisch vind.

M. Benoît Cerexhe. — Il y a la réalité budgétaire !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Cerexhe, enerzijds verwijt u ons in elk debat dat wij niet voorzichtig genoeg zijn en onze begrotingsdoelstellingen niet zullen halen. U komt hier iedere keer een apocalyptisch discours houden dat onze middelen onvoldoende zijn, dat onze begroting zal ontsporen en dat we naar een financiële catastrofe gaan.

M. Benoît Cerexhe. — Vous en faites une caricature !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Anderzijds — dat is het andere deel van uw discours — oordeelt u het een echte schande dat wij het geld niet uitgeven, dat wij marges hanteren die niet worden gebruikt en dat de ministers van onze regering niet hard genoeg werken, aangezien ze de ingeschreven kredieten niet opgebruiken.

De deux choses l'une, Monsieur Cerexhe : ou la première partie de vos discours est tout à fait loufoque, ou c'est le cas de la deuxième partie. Mais essayer de tenir un discours avec deux éléments tout à fait contradictoires, avouez que c'est comique.

M. Benoît Cerexhe. — Ce que vous ne semblez pas comprendre, c'est que les deux éléments sont liés.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Passons aux choses sérieuses ! Vous savez que, comme dans toute la zone Euro, la situation économique en Belgique, pendant la première partie de cette année, était moins favorable que prévu. Les indicateurs cycliques et la confiance des consommateurs sont en baisse et une revitalisation de l'activité n'est prévue que dans la seconde moitié de l'année. Ainsi, les finances publiques, et notamment le solde primaire des pouvoirs publics, sont mis en péril. Lors du contrôle budgétaire entamé la semaine passée par nos services internes, les estimations budgétaires seront adaptées suivant les évolutions économiques. Les estimations les plus récentes de la Banque Nationale indiquent une croissance de 1 %, c'est-à-dire, moins de la moitié de la croissance estimée en octobre 2002 pour l'année 2003. Cette évolution incite, évidemment, à une adaptation vers le bas des recettes sensibles à une croissance. La mesure dans laquelle une telle modification s'impose dépend de l'impact réel du ralentissement de la croissance sur le budget des voies et moyens. Notre collègue Cools nous a très bien expliqué que nous avons deux types d'appréciation en la matière.

Il y a, tout d'abord, l'IPP, pour lequel nous dépendons totalement des adaptations qui seront rapportées par le fédéral et, ensuite, toutes les répercussions de l'un et l'autre sur les impôts régionaux mais, à l'écoute des chiffres que je vais vous citer, vous constaterez que notre façon de budgétiser a été tout à fait correcte.

D'après la réalisation cumulée des impôts régionaux, qui est un indicateur, il apparaît que 46,50 % des recettes ont été réalisées au cours des cinq premiers mois de l'année 2003 contre 37,83 % durant la même période en 2002.

En examinant en détail les impôts régionaux les plus importants, ce n'est qu'en ce qui concerne les droits de succession que nous

constatons un pourcentage de mise en œuvre moins élevé, à savoir 30,55 % contre 41,89 % en 2002.

Cette diminution qui résulte principalement d'un décompte unique, est suffisamment compensée par une meilleure réalisation des autres impôts régionaux.

En ce qui concerne les droits d'enregistrement, en 2002, après cinq mois, nous avions un taux de perception de 37,80 %. Après cinq mois, en 2003, ce taux est de 54,72 %. Apparemment, il semble donc y avoir une légère augmentation.

M. Benoît Cerexhe. — C'est logique.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il faut se dire également qu'il y a une importante transaction, qui, en matière de droits d'enregistrement a augmenté le taux de perception par rapport à l'année 2002.

En ce qui concerne le précompte immobilier, les recettes sont assez stables. En 2002, le taux de perception était de 61,55 % après cinq mois. En 2003, le taux de perception est relativement comparable puisqu'il s'élève à 60,86 %.

En matière de taxe de circulation, pour les cinq premiers mois de l'année 2002, nous avions 18,65 % de taux de réalisation contre 46,49 % à l'heure actuelle.

En ce qui concerne la taxe de mise en circulation, l'année dernière nous étions à 18,88 %. Aujourd'hui, nous sommes à 45,57 %.

En ce qui concerne l'Eurovignette, nous avons même déjà dépassé à l'heure actuelle les montants inscrits à notre budget. En 2002, le taux de perception était de 90,20 % après cinq mois alors qu'aujourd'hui nous avons déjà perçu 113,38 % des montants inscrits au budget.

Ne soyez donc pas inquiets au point de vue de nos recettes — hormis le montant qui nous sera communiqué par le fédéral et qui devra être revu à la baisse, en ce qui concerne nos recettes en matière d'IPP — nous sommes tout à fait dans la bonne voie. Il n'y a aucune raison de s'inquiéter. Quel est l'impact sur la dotation concernant l'impôt des personnes physiques ?

La dotation IPP a été inscrite sur la base du montant communiqué par le fédéral et, conformément à la réglementation en vigueur, ce dernier adapte ses estimations concernant les transferts au cours d'une année d'exercice. Suite au premier contrôle budgétaire fédéral de 2003, une diminution possible de la dotation, non de 25 millions d'euros, mais de 18 millions d'euros, nous a été communiquée informellement. La plupart des contacts récents avec les services fédéraux révèlent que l'on ne dispose pas encore de nouveaux calculs. Il faut remarquer qu'une nouvelle estimation de la partie attribuée de l'IPP n'aboutit pas nécessairement à une nouvelle estimation des transferts. Comme les années précédentes, la différence entre les moyens à recevoir — ce qui est prévu au budget — et les moyens réellement perçus — notre situation de caisse — fera l'objet d'un décompte avec la dotation de 2004. Il s'agit là d'un fonctionnement normal.

En ce qui concerne votre question sur le retard de l'enroulement de la taxe régionale autonome, cette dernière comporte trois volets.

Les deux premiers volets sont des taxes forfaitaires dont l'enrôlement se fait sur la base de renseignements provenant de sources extérieures (Registre National, fichier, TVA, …). Le troisième volet concerne la taxe mètre carré, une taxe basée sur une déclaration du contribuable.

En vertu de l'ordonnance, les rôles de ces trois impôts doivent être déclarés exécutoires au plus tard le 30 septembre suivant l'exercice fiscal y afférent. Au cas de prélèvement d'office (quand le contribuable de la taxe par mètre carré n'a pas transmis de déclaration) cette période s'étend jusqu'au 30 septembre de la troisième année qui suit l'exercice fiscal concerné. Ensuite, dans les six mois suivant la déclaration exécutoire du rôle, les avertissements doivent être envoyés au contribuable, qui dispose de deux mois pour payer l'impôt.

En matière de taxe régionale forfaitaire à charge des entrepreneurs indépendants et des entreprises, le rôle « 2003 » a été approuvée le 7 avril 2003. Les premiers avertissements-extraits de rôle ont été envoyés le 25 avril 2003. En 2002, ils ont été envoyés le 26 avril.

M. Benoît Cerexhe. — Et pour les particuliers ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — « *Minuutje Mijnheer Cerexhe* ».

En ce qui concerne la taxe régionale forfaitaire à charge des chefs de famille et des personnes seules, le rôle « 2003 » a également été approuvé le 7 avril 2003. L'envoi des avertissements « 2003 » a commencé le 13 juin et couvre une période de cinq semaines. L'année dernière, ces documents ont été envoyés durant les mois de mai et de juin. Le service fiscal devait en effet attendre les données utiles de la banque-carrefour, mais ce retard de quelques semaines est loin d'être significatif.

Je voudrais vous communiquer les derniers chiffres qui ont été mis à ma disposition aujourd'hui.

Nous avons enrôlé ces dernières semaines 473.788 chefs de ménage et isolés. En 2002, l'enrôlement était de 464.215 personnes. Grâce au travail que nous avons effectué dans notre service de taxation, grâce aux données qui nous ont été communiquées par la banque-carrefour, grâce à la réforme fiscale qui a été mise en œuvre l'année passée et qui est d'application à partir de cette année, de ces 473.788 chefs de ménage et isolés, nous avons pu exonérer d'office 97.671 personnes.

U zult met mij akkoord gaan dat wij er goed aan hebben gedaan om op de gegevens te wachten van allerhande informaticabanken. Dankzij die beslissing slagen wij erin om 100.000 van de 470.000 belastingplichtigen van bij het begin vrij te stellen van een belasting, die zij alleszins niet hoeven te betalen. Cela vaut la peine de prendre quelques semaines de plus pour ne pas perturber quelque 100.000 personnes par l'envoi d'un avis de taxation !

En ce qui concerne la taxe régionale concernant les mètres carrés, l'Administration a déjà envoyé quelque 5.000 déclarations. La plupart ont déjà été renvoyées et l'Administration pourra approuver le premier rôle début juillet, tout comme l'année dernière, où le premier rôle « 2002 » a été déclaré exécutoire le 2 juillet.

Nous pouvons donc conclure que l'enrôlement de la taxe régionale autonome n'accuse pas de retard significatif. La petite démonstration que je viens de faire va tout à fait à l'encontre des déclarations une nouvelle fois fracassantes du chef du groupe CDH, qui avait cru devoir alerter la presse et le Parlement, alors que sur le terrain, rien de spectaculaire ne se passait !

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai rien fait avant de vous interpeller ici, Monsieur le Ministre !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mij valt het op dat u zeer stil bent geworden tijdens mijn kleine demonstratie, Mijnheer Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Si vous lancez un appel, je peux m'exprimer maintenant, Monsieur le Ministre, mais j'ai essayé d'être plus discipliné que vous !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — En ce qui concerne la dotation main-morte, au mois de mars 2003, l'autorité fédérale a versé à la Région bruxelloise et aux communes wallonnes et flamandes, la dotation main-morte afférente à l'année 2002. Contrairement à ce que dit M. Cerexhe, il est prévu au budget fédéral des crédits pour payer la main-morte afférente à 2003 en 2003. En effet, la main-morte 2002 a été payée par des crédits reportés de l'année 2002. Les moyens inscrits au budget fédéral 2003 restent donc entièrement disponibles pour payer une deuxième main-morte cette année encore.

M. Benoît Cerexhe. — Vous n'êtes quand même pas naïf à ce point-là, Monsieur le Ministre. Il vous feront le même coup que l'année passée ! Ils ont payé la dotation de 2002 en 2003, et ils feront la même chose cette année. La Région flamande également. Je veux bien prendre le pari avec vous et nous nous retrouverons le 1er janvier 2004 !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Que voulez-vous que j'y fasse ?

M. Benoît Cerexhe. — Que vous ne l'inscriviez pas deux fois dans votre budget ! Que vous ne trichiez pas, alors que vous savez très bien que vous ne la percevrez pas ! C'est cela, l'orthodoxie budgétaire. C'est cela que je vous demande.

Vous allez trop loin. Il y a des limites. Vous reconnaissez que l'Etat fédéral et la Région flamande vous payeront en 2004 ce qu'ils vous doivent pour 2003 !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Soyons sérieux ! Si un montant prévu dans le budget fédéral et qui doit être versé à la Région de Bruxelles-Capitale n'était pas inscrit dans le budget, que diriez-vous à cette tribune ?

M. Benoît Cerexhe. — Le problème, c'est que vous l'inscrivez deux fois !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non, nous inscrivons le montant de 2002, qui nous a été versé, et le montant de 2003 qui figure au budget fédéral. Comment voudriez-vous que je fasse autrement ?

M. Benoît Cerexhe. — Rendez-vous au 1er janvier 2004 !

M. Marc Cools. — Au niveau communal, par exemple, vous inscrivez bien les recettes en matière d'IPP ou de précompte immobilier, même si elles sont versées en retard.

M. Benoît Cerexhe. — Pas deux fois, Monsieur Cools ! J'espère que vous ne le faites pas dans votre commune !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Des contacts pris avec le ministère de l'Intérieur, il ressort que le dossier 2003 est finalisé sur le fonds. Avant de continuer la procédure légalement prévue, nous devons attendre qu'un nouveau ministre de l'Intérieur soit désigné. Cette procédure, assez longue, devrait permettre de liquider le produit de la main-morte de 2003. J'espère que cela se fera cette année, comme cela figure dans le budget fédéral.

J'en viens à l'intervention de la Région flamande dans le financement de la station d'épuration. Sur proposition du ministre régional chargé de la politique de l'eau, M. Didier Gosuin, près de 6 millions d'euros ont été imputés au budget 2003 en ce qui concerne la contribution de la Région flamande à la construction et au fonctionnement des installations d'épuration. La première pierre de la station Nord sera d'ailleurs posée la semaine prochaine. Le gouvernement flamand verse ses contributions sur la base des dossiers communiqués par l'administration régionale bruxelloise en fonction de la progression des travaux. Pour l'exercice en cours, un premier dossier qui représente plus d'un million d'euros, vient d'être approuvé par le ministre régional compétent. Pour le reste, Monsieur Cerexhe, je vous invite à vous adresser au ministre chargé de la politique de l'eau.

M. Cools a posé une question sur les accords de coopération : je souscris à 300 % à ce qu'il a dit. Nous devons en effet absolument éviter que les montants prévus dans l'accord de coopération soient détournés et affectés à des dépenses qui sont totalement à charge du fédéral. Un travail collectif doit être effectué en la matière. Certains travaux ont été inscrits dans l'accord de coopération avec l'approbation de ministres bruxellois et fédéraux …

M. Christos Doulkeridis. — Vous plaignez-vous de l'accord de coopération ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non, je dis simplement qu'il faut éviter que certaines dépenses soient financées par ce biais-là — M. Cools y a fait allusion.

M. Christos Doulkeridis. — Vous faites référence aux institutions culturelles fédérales ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Le fédéral essaie de financer par ce biais des dépenses qui sont à sa charge. Nous devons travailler, tous partis confondus, pour éviter ce genre de choses.

J'en viens à la question très précise posée par M. Christos Doulkeridis sur le refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale. Vous m'avez fait, Monsieur Doulkeridis, un procès d'intention que je n'ai pas apprécié. Dans tous les débats auxquels j'ai participé, à la radio ou à la télévision, en ce qui concerne les émetteurs francophones et ce, tant avant qu'après les élections, et dans toutes les déclarations que j'ai faites devant ce Parlement, j'ai toujours appuyé l'idée d'un refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. Christos Doulkeridis. — Vis-à-vis des émetteurs francophones … !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vis-à-vis des néerlandophones aussi.

M. Christos Doulkeridis. — Je voudrais lire une belle interview du ministre du Budget de la Région bruxelloise, y compris dans la presse néerlandophone, et qui dirait : « Oui, Bruxelles mérite qu'on la refinance correctement … ».

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Ik zal u de Nederlandstalige krantenknipsels opsturen waarin ik die stelling verdedig.

Personnellement, je ne tiens jamais de double langage ou de langue de bois lorsque je change de rôle linguistique. Non ! Ne soyez pas inquiet, Monsieur Doulkeridis ! Le message est clair dans les deux langues nationales et dans ma communication dans les deux langues nationales, il est clairement stipulé que la Région de Bruxelles-Capitale aurait besoin d'un refinancement. Il existe une étude de référence très connue. Nous sommes en train de faire le nécessaire pour la réactualiser. Comme vous le savez, un des auteurs de cette étude n'est autre que mon chef de cabinet adjoint, qui s'occupe des dossiers relatifs au budget. Ainsi, nous procédons à une réactualisation de cette étude en nous basant sur les données nouvelles. En temps opportun, nous sortirons tous les éléments nécessaires pour soutenir, par le biais de cette étude, la demande d'un refinancement formulée par la Région de Bruxelles-Capitale.

M. Christos Doulkeridis. — Le moment opportun, c'est maintenant ! Vous pouvez dire bien des choses et j'espère que vous le ferez en vous adressant tant à la presse du nord que du sud du pays. Mais le moment opportun, c'est maintenant. Ne faisons pas comme pour le Lambermont, où vous êtes arrivés trop tard ! C'est maintenant que les négociations ont lieu et qu'il faut taper du poing sur la table pour dire que le refinancement de Bruxelles doit avoir lieu.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Le Ministre-Président, dans sa communication gouvernementale, a été excessivement clair à ce sujet.

M. Benoît Cerexhe. — Lorsqu'on constate que la note du formateur ne contient que cinq lignes sur 67 pages sur le refinancement de Bruxelles, il y a de quoi être inquiet !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, ik denk dat ik hiermee op alle vragen heb geantwoord. Nogmaals, ik stel de parlementsleden gerust : wij zitten op schema met de uitvoering van onze begroting, zeker wat de inning van de inkomsten betreft.

Wij zullen een begrotingsaanpassing doen in het najaar, net zoals vorig jaar. Op dat ogenblik zullen wij heel precieze cijfers kunnen inschrijven. Dat is, mijns inziens, een betere werkwijze dan wanneer we nu gebruik zouden maken van tussentijdse cijfers om dan een paar maanden later op het einde van het jaar alsnog een andere begrotingsaanpassing aan het Parlement voor te leggen.

Dat we nu niet met een begrotingsaanpassing in het Parlement komen, betekent niet dat we niet met de nodige gestrengheid en doortastendheid de financiën en de uitgaven van het gewest op de voet blijven volgen. Ik zal eveneens, zoals de heer Cerexhe het gevraagd heeft, mijn collega-ministers nauwlettend in de gaten blijven houden, opdat de begroting nergens ontspoort.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le dialogue avec vous est quelque peu compliqué, car vous avez l'art de caricaturer les propos des uns et des autres. Je n'ai pas l'impression d'avoir tenu aujourd'hui un discours apocalyptique sur la situation de la région. Je suis inquiet parce que fondamentalement, les paramètres ont évolué. Un budget a été établi avec un taux de croissance de l'ordre de 2,4 % et en cours d'année, il s'avère qu'il n'est pas de 2,4 %. Tout ce que nous vous demandons, c'est de voir clair. Et comme on le ferait dans tout ménage en fonction de l'évolution d'une situation, on adapte son budget en cours d'année. Or, vous, vous refusez de le faire. Tel est le problème ! Dès lors vous nous dites ne pas disposer d'un certain nombre d'éléments indispensables.

M. Marc Cools. — Vous ne devez pas déformer les propos qui ont été tenus, Monsieur Cerexhe !

M. Benoît Cerexhe. — Ce que je vous demande, c'est un budget vérité. En matière de dotation IPP, les rentrées seraient moindres, mais anticipez ! Et si l'on reçoit davantage en matière de droits d'enregistrement ou en matière de taxe de mise en circulation, tant mieux ! Cela permet de développer des politiques mais dans ce cas, il convient d'adapter également le budget en matière de dépenses. Ce que nous vous demandons, c'est de faire le point en cours d'année en

fonction de l'évolution d'un certain nombre de paramètres. C'est ce que vous refusez et vous attendez le mois de décembre pour le faire.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE DEBAT SUR LES PRIORITES EN MATIERE DE TRANSPORTS PUBLICS »

INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET DEBAT OVER DE PRIORITEITEN INZAKE OPENBAAR VERVOER »

INTERPELLATION JOINTE DE M. MICHEL MOOCK, CONCERNANT « LES DECLARATIONS DE LA DIRECTION GENERALE DE LA STIB A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2002 »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL MOOCK, BETREFFENDE « DE VERKLARINGEN VAN DE ALGEMENE DIRECTIE VAN DE MIVB TER GELEGENHEID VAN DE VOORSTELLING VAN HET ACTIVITEITENVERSLAG 2002 »

Discussion

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour développer son interpellation.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, ces derniers mois, un certain nombre de déclarations sont venues enrichir les débats relatifs aux priorités à donner en matière de gestion des transports publics dans notre région.

A tout seigneur, tout honneur, le président de la STIB a déclaré très récemment qu'il estimait que la gratuité des transports publics était sans doute un projet intéressant mais qu'il fallait trouver les moyens de son financement. Autre personnage important de notre paysage public en matière de transport dans notre région, le directeur général de la STIB a déclaré sur *TV Brussel* que Bruxelles devrait prendre exemple sur Madrid et oser un grand projet de construction de métro dans les prochaines années.

On notera également quelques initiatives importantes du côté de la STIB qui suscitent à tout le moins le débat. C'est le cas du projet de redéploiement du réseau tramway avec une focalisation sur ce que l'on appelle déjà la navette nord-sud et sur les conséquences en matière d'acquisition de matériel roulant; on peut noter aussi le nouveau plan de la STIB qui veut imposer à tous ses voyageurs de rentrer désormais à l'avant dans les autobus; l'embryon de réseau de nuit qui amène à se poser des questions à la fois sur le développement d'un réel réseau de ce type et sur son financement. Bref, nous n'allons pas critiquer la STIB pour son dynamisme. Mais je souhaite poser des questions politiques au ministre qui assure la tutelle sur cette société afin que, sur un certain nombre d'enjeux politiques, on puisse avoir un débat qui permette de faire des choix clairs. Ainsi, il me semble que ce qui se dégage des déclarations et initiatives que je viens de rappeler, c'est qu'il y a tout à la fois des besoins d'investissements dans les transports publics et une philosophie commerciale qui est induite par la volonté que vous avez inscrite dans le contrat de gestion, qui vise à assurer un meilleur taux de couverture des dépenses de la société par les recettes des clients.

Sur ces deux points, la première question doit être, du côté politique, de savoir s'il existe réellement une volonté d'encourager de la manière la plus large, la plus massive, un transfert modal dans les déplacements des personnes vers l'utilisation des transports publics. Si c'est bien la priorité, il convient de voir quels sont les investissements légitimes et nécessaires pour la rencontrer.

Il convient aussi de savoir s'il est utile et nécessaire d'augmenter le coût pour le client. J'ai parfois l'impression que la réflexion de la STIB — en tout cas de son directeur général — dans le cadre de l'application de son contrat de gestion, aboutit à dire qu'il vaut mieux transporter des clients payants moins nombreux, plutôt que de mener une politique visant à transporter le plus grand nombre de personnes.

Certes, un certain nombre de comptages permettent de dire que la STIB a mené à bien, simultanément, ces deux objectifs puisque le nombre de clients aurait augmenté.

Il faut néanmoins savoir que les outils statistiques se sont adaptés de telle sorte que nous avons un peu de mal à comparer les choses, même si, il faut bien le reconnaître, en particulier pour l'utilisation du métro, l'augmentation de la demande est très significative. C'est effectivement une très bonne nouvelle. Raison de plus pour, au niveau des investissements, donner la priorité absolue à l'acquisition du matériel roulant nécessaire, pour permettre une optimalisation des infrastructures existantes en accordant une offre supplémentaire capable de répondre à la demande.

Mes questions sont donc les suivantes, Monsieur le Ministre.

Ne voyez-vous pas qu'à terme ces deux logiques différentes, d'une part, celle de la gestion d'une politique de mobilité qui donne la priorité à l'utilisation des transports publics et, d'autre part, celle qui consiste à gérer une société publique dans une logique « commerciale », aboutissent à une impasse ?

Je voudrais également que vous vous positionniez clairement sur les déclarations des uns et des autres et, en particulier, que vous nous indiquiez si vous estimez que la région doit aujourd'hui se préparer à des investissements lourds en vue d'augmenter le réseau souterrain.

Je souhaiterais prolonger mon interpellation par trois questions en essayant de ne pas empiéter sur l'intervention de M. Moock.

La première question que je voudrais traiter en complément est celle de l'approfondissement du débat relatif au taux de couverture. Monsieur le Ministre, je vous avais déjà interrogé, assez vivement même, à l'occasion du débat sur le contrat de gestion, sur cette marotte qui consiste à mettre en avant le taux de couverture. Nous allions avoir un taux de couverture comparable à celui de villes européennes qui ont un réseau de même nature. Nous devions augmenter le taux de couverture et faire du « *bench marketing* » en la matière.

Je vous avais demandé, Monsieur le Ministre, quelles étaient vos références. C'est très bien de dire qu'on va essayer d'atteindre, mais je souhaiterais connaître vos références exactes. Jusqu'où voulez-vous aller ?

J'ai lu avec intérêt, mais aussi avec quelque étonnement, les déclarations de M. Flausch, qui disait qu'à Hambourg il y a 80 % de taux de couverture. Il m'est assez égal de connaître le taux de couverture à Hambourg. Ce qui m'intéresserait énormément, ce serait de connaître le taux d'utilisation des transports publics à Hambourg. Savoir qu'une petite ligne privée aurait 100 % de taux de couverture ne m'intéresse pas. Ce n'est pas cela le métier que nous faisons, ce n'est pas cela notre projet en termes de mobilité.

Je crois que nous nous trouvons dans une impasse parce que nous nous focalisons sur un paramètre qui est peut-être utile pour M. Vanhengel en termes de gestion des dépenses publiques, mais moins utile pour vous et encore moins pour M. Delathouwer en termes de vision d'une politique de mobilité.

C'était ma première remarque.

Deuxièmement, je m'interroge, et je vous interroge, sur ce qu'il faut retenir des déclarations de la STIB en termes de recapitalisation. Dans le contexte de restructuration de la SNCB, de la Sabena il n'y a pas longtemps, de La Poste, etc. si une société publique dit, en présentant son bilan, qu'il y a un problème de capitalisation, j'estime que nous avons la responsabilité, au niveau politique, de nous demander quel appel on nous lance. Je voudrais le comprendre et j'espère que vous allez pouvoir nous expliquer la signification de l'appel de la STIB. Qu'y aurait-il lieu de faire pour éventuellement y répondre, si c'est justifié.

Je vous avoue que je suis étonné d'entendre cet appel : « nous sommes sous-capitalisés. ». Je me demande comment faire pour mieux capitaliser la STIB. Faut-il procéder à des transferts d'avoirs de la région à la société ? Je ne pense pas que cela changerait grand-chose. Je ne sais pas si c'est un problème de capitalisation ou de trésorerie.

Ma troisième question est liée à l'idée qu'il faut développer le métro dans notre région.

J'ai une proposition à vous faire, Monsieur le Ministre. J'ai multiplié les questions écrites sur l'évaluation du fonctionnement de la ligne 26 dans notre région. Force est de constater que; malgré les efforts presque continus de la Région de Bruxelles-Capitale pour tenter de donner à cette ligne de chemin de fer un « devenir intégré » dans un réseau de transport public bruxellois, les résultats sont pour le moins « faiblards ». En termes de volonté de la SNCB, on finit par avoir des doutes sur la question de savoir si on le veut vraiment.

Or, je pense que tous les Ucclois — M. André compris — savent qu'il y a effectivement un problème de transport public pour désenclaver cette commune. J'entends qu'un certain nombre de déclarations disent la même chose en ce qui concerne le nord-est de la capitale; Schaerbeek, Evere connaissent également des problèmes en termes d'accès à des transports publics rapides.

La ligne 26 est, de ce point de vue, exceptionnelle, imbattable. Il existe peu de lignes de transports publics dans cette région qui ont une capacité concurrentielle aussi grande par rapport à l'automobile, pour une raison simple : en train, vous traversez le Bois de la Cambre, en voiture, ce n'est pas possible. Il y a là une rapidité d'accès extraordinaire de St.-Job à Mérode, de St.-Job à Haren.

Je me demande, Monsieur le Ministre, s'il ne faudrait pas faire un pas supplémentaire en vue d'intégrer dans le réseau de la STIB, dans le réseau des transports publics de cette région, l'utilisation de cette ligne de chemin de fer. Je suis obnubilé par l'idée de mieux utiliser les infrastructures disponibles plutôt que d'en construire de nouvelles. Ne faudrait-il pas réfléchir à une alternative, dans la gestion actuelle de la ligne 26, visant à intégrer le trajet interne à la région, dans les 19 communes, éventuellement par une légère extension hors de ces 19 communes ? Ne faudrait-il pas envisager cette part du réseau des chemins de fer dans un réseau intégré, géré par la STIB, avec du matériel roulant, une signalétique, des moyens de paiement exactement équivalents ? Comme vous le savez, cette ligne dessert les campus de l'ULB et de la VUB. Il est absurde, par exemple, que sur cette ligne on ne puisse pas faire valoir le titre de transport de l'abonnement scolaire. Or, c'est le cas aujourd'hui. Si l'on veut promouvoir une utilisation plus massive de cette ligne, il faut donc du matériel, une signalétique et des modes de paiement compatibles et gérés par la STIB.

Je me demande si, dans les débats actuels de la SNCB — on constate un ralentissement dans les investissements, voire dans l'exploitation —, il n'y a pas une proposition à faire. Je ne veux pas avancer une proposition dont je ne peux imaginer le mode de financement.

Je termine par une proposition de piste financière pour vous montrer que l'opposition est raisonnable.

S'il s'agissait d'une ligne intégrée SNCB-STIB, personne ne trouverait anormal — et c'est déjà le cas aujourd'hui — que cette ligne émarge à l'accord de coopération. Elle doit émarger à cet accord, non seulement pour l'exploitation de la ligne mais également pour les investissements, y compris en matériel roulant, ce qui constitue le problème essentiel.

J'aimerais que vous fassiez un jour vous-même l'expérience de la ligne 26. La situation est invraisemblable : à la gare d'Etterbeek, on voit le chauffeur traverser tout le train pour repartir dans l'autre sens ! Le métro bruxellois est mieux géré que la SNCB, concernant les lignes bruxelloises, et en particulier cette ligne-là. Ce n'est pas possible de fonctionner de cette façon. Il faut changer radicalement le mode de fonctionnement et d'exploitation. Cela exige un matériel différent, ce qui représente un investissement qui peut sembler considérable mais, étant donné qu'on ne risque pas de voir arriver le RER avant longtemps, il faut imaginer une autre solution.

Je vous propose donc une piste originale « à un seul coup » : on ne tire qu'une fois. Il y a aujourd'hui, dans l'accord de coopération, un encours considérable qui ne diminue pas, malgré ce que d'aucuns prétendent; il continue à croître et il continuera à le faire au fur et à mesure que les montants de l'accord de coopération continueront à augmenter.

Nous avons donc la possibilité de faire, une fois, au bénéfice commun de l'Etat fédéral et de la région — nous nous trouvons bien dans ce cas d'espèce — un coup visant à affecter le montant de l'encours sur une opération de rattrapage des dépenses de l'accord de coopération, visant, par exemple, à « préempter » cet encours sur l'acquisition de matériel roulant pour la ligne 26. Cette technique budgétaire ne me semble pas scandaleuse, étant donné que l'accord de coopération prévoit la mise à disposition des moyens financiers permettant de couvrir tous les engagements. Il n'y a donc théoriquement pas d'encours mais simplement un effet retard au niveau des dépenses dont on sait qu'il est considérable. Je propose, dès lors, de réduire cet effet retard en mobilisant immédiatement cette masse disponible pour réaliser cet investissement qui permettrait d'exploiter de manière optimale la ligne 26 et de l'intégrer dans la gestion du réseau métro de la STIB.

Voilà une suggestion pratique qui va dans le sens des déclarations de M. Flausch : il faut des investissements lourds. Les investissements sont faits au niveau du béton mais, comme souvent dans cette région, il reste à réaliser des investissements en matériel roulant. La priorité de ce gouvernement finissant et du prochain doit être de mieux exploiter les réseaux existants plutôt que d'inventer de nouveaux investissements. Nous devons pouvoir optimaliser ceux que nous avons déjà réalisés, tant en faveur du métro que des trams dans cette région.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock, pour développer son intervention jointe.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, comme d'habitude, M. Grimberghs a montré qu'il connaissait parfaitement le dossier et qu'il le manipulait aisément. Dans le cadre de l'interpellation jointe, entre le moment où les différentes interpellations ont été déposées et aujourd'hui, il y a encore eu des auditions sur le réseau du tram. Nous avons ainsi pu avoir certains renseignements dont nous ne disposions pas au départ et nous avons essayé de les intégrer dans nos interpellations.

Je profite de l'occasion qui nous est donnée pour évoquer le problème des transports en commun.

La première question qui m'est venue à l'esprit en entendant les auditions, et en écoutant l'interpellation de M. Grimberghs est la suivante : on nous a dit en commission que les décisions de principe quant au type de matériel étaient prises mais qu'il restait des discussions à mener avant de passer les commandes.

Lors de la dernière réunion en commission de l'Infrastructure, nous avons été intrigués par le fait que cette décision imminente semblait relever exclusivement de la STIB. J'aimerais que le ministre nous dise s'il est exact qu'il n'intervient pas en ce domaine et si la STIB est la seule à pouvoir prendre les décisions concernant le matériel roulant.

Ma deuxième question se rattache immédiatement à l'interpellation principale. Pouvez-vous nous confirmer, Monsieur le Ministre, la constatation faite par la STIB, selon laquelle l'expérience de montée obligatoire à l'avant sur les lignes-tests a donné lieu à une multiplication par trois de la fréquentation de ces lignes ? Faut-il en conclure que de nombreux usagers distraits omettaient de payer leur parcours, auquel cas cette augmentation des recettes pourrait avoir des retentissements sur le budget de la STIB ? Et qui dit meilleures recettes dit aussi meilleur service au public, ce qui est, pour nous, un devoir premier.

Je voudrais poser une question connexe. Il est question de prévoir aussi la montée obligatoire à l'avant dans les bus. J'ignore si l'on compte généraliser le système à tous les modes de transport public, à l'exception des stations où il faut présenter le ticket à l'entrée. Les stations extérieures sont-elles concernées ? La STIB affirme que cela ne pose aucun problème en ce qui concerne les buggys, mais j'aimerais savoir comment on compte régler le problème des bicyclettes.

Après ces propos relatifs à l'interpellation de M. Grimberghs, je voudrais en venir aux déclarations faites il y a environ deux semaines au sujet du rapport d'activité de la STIB pour l'année 2002. La STIB a présenté des chiffres qui ont rapidement fait l'objet de commentaires dans la presse. Ainsi, on apprenait en substance que la société était devenue plus attractive, avec une augmentation de 12,4 % des voyageurs, que son endettement s'était considérablement réduit et que son taux de couverture s'améliorait, M. Grimberghs a fait une incise concernant le taux de recouvrement dont il a dit tout le bien ou tout le mal qu'il pensait. Je voudrais rappeler, Monsieur le Ministre, qu'il y a quelques mois, je vous avais adressé une question écrite vous demandant quel était le taux de recouvrement par mode de transport public. J'ai reçu une extraordinaire réponse, mélangeant la langue de bois et la langue de caoutchouc. Je n'ai obtenu aucun chiffre, sous prétexte que l'on ne peut absolument pas déflorer ce genre de renseignements. J'espère que le fait de poser à nouveau cette question me vaudra une réponse. La raison pour laquelle on a refusé de me fournir des chiffres, c'est qu'il est question de libéralisation et que personne ne veut divulguer la valeur de ses biens.

Concernant son rapport d'activité, la direction générale de la STIB a déclaré qu'elle n'était toujours pas assez compétitive et que son taux de capitalisation était insuffisant, alors même qu'elle doit faire face à de nouveaux investissements — du nouveau matériel roulant — qui se répercuteront sur les charges dans les années à venir.

Dès lors, face à ce bémol exprimé par la direction générale, je souhaiterais vous interroger, Monsieur le Ministre, sur ces déclarations et sur les décisions que la direction compte prendre.

La direction générale de la STIB entend-elle à nouveau relancer le débat et — son plus vif souhait — sur la libéralisation du secteur ? Il semblerait en effet qu'elle se prononce à nouveau en cette faveur, expliquant que « dans un contexte de libéralisation, on se dirige vers un village européen du transport où rien n'empêchera une société étrangère de débarquer à Bruxelles pour concurrencer la STIB. ».

Je considère qu'il s'agit là d'une décision politique. Ce Parlement a voté des résolutions et nous ne sommes absolument pas d'accord sur une telle déclaration. J'ignore combien de fois il faudra le répéter, mais il serait peut-être nécessaire, Monsieur le Ministre, qu'à un

certain moment, vous fassiez une déclaration. Je ne m'étonne pas de la déclaration de la direction générale, même si je ne suis pas d'accord. Je puis comprendre la position de M. Flausch, mais je considère que dans ce domaine, vous êtes trop absent et qu'on ne vous entend pas. Lors de la remise du rapport annuel, la STIB nous a redistribué la plaquette explicative concernant les différents modèles de conception du transport en commun, parmi lesquels le modèle parisien auquel nous nous rattacherions. Personnellement, je trouve que ce modèle ne va pas assez loin. Il s'agit du moins mauvais des modèles proposés, mais c'est vraiment le *minimum minimorum*. Je crois, à cet égard, qu'il faudrait prendre officiellement position sinon, un jour, nous serons dans un système encore plus défavorable. A ce moment là, on dira que c'est l'Europe qui nous l'impose et nous devrons nous taire.

Par ailleurs, dans un autre domaine, il semblerait que la direction générale ait relancé la polémique qui l'oppose aux syndicats quant aux acquis sociaux.

Toujours dans la même déclaration du *Soir*, on apprend que « la modernisation de la société de transport public, via la mise au point d'un plan d'entreprise en cours de négociation, reste une priorité ». Pour Alain Flausch, il faut, entre autres, résoudre le problème de la pyramide des âges, et ce en modifiant les règles pour les départs anticipés. Dès lors, Monsieur le Ministre, la direction générale compte-t-elle régler également le problème en relançant cette fois la grogne du personnel de la STIB, via des coupes sombres dans les acquis sociaux ?

Au vu de ces déclarations, il me semble, Monsieur le Ministre, qu'une réflexion s'impose quant à l'avenir de la STIB et surtout, quant à ces incessants relents de volonté de libéralisation face auxquels le Groupe PS a déjà réclamé que soit entamée une véritable discussion et réflexion. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, je me réjouis de l'initiative prise par mon collègue Grimberghs car cette interpellation pose des questions importantes de mobilité à Bruxelles, relatives aux priorités de la région en matière de transports publics, aux rôles des différents acteurs de décision en la matière.

Quelles sont les priorités du gouvernement en matière de transport public ?

Ces priorités sont clairement énoncées dans la déclaration gouvernementale et dans le PRD et même, pour ce chapitre mobilité, avec des objectifs chiffrés. Ecolo y souscrit totalement. Je cite quelques phrases : « Priorité sera accordée au transport public dans l'ensemble des aménagements, limitation du trafic automobile lié aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail, décourager le stationnement de longue durée — réduction de 20 % des places de stationnement — et lutter contre le stationnement illégal.

Toutefois, Ecolo ne peut que constater l'immobilisme du gouvernement. Nous avons l'impression que le programme VICOM se réduit comme une peau de chagrin. La région s'écrase chaque fois devant l'opposition des communes qui défendent les intérêts particuliers ainsi qu'en attestent les exemples de la chaussée de Charleroi, du pénible épisode du tram 56 ou la prolongation du tram 94, plutôt que l'intérêt collectif des usagers coincés dans les embouteillages.

(*M. Marc Cools, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Madga De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

Monsieur le Ministre, vous ne prenez pas vos responsabilités. Vous laissez trop souvent la STIB défendre seule un projet trop technique, aux enjeux peu expliqués et donc peu porteur pour les habitants. Ecolo n'est pas le seul à le penser. Le Président de la Commission régionale de la Mobilité nous a dit, en commission de l'Infrastructure, il y a peu de temps, que la commission préparait une motion demandant à la région d'être beaucoup plus efficace dans la défense des transports publics.

Monsieur le Ministre, vous pleurez le RER qui n'arrive pas du fédéral mais vous ne travaillez pas sur vos propres compétences. Où en sommes-nous concernant les mesures d'accompagnement visant précisément à donner la priorité aux transports en commun dans l'espace public et à réduire le stationnement ? Ecolo s'est voulu constructif en la matière, en déposant une proposition d'ordonnance créant une agence régionale du stationnement. Cette proposition a été prise en considération la semaine dernière. Nous espérons qu'elle sera rapidement débattue.

Si la région ne veut pas être complètement asphyxiée dans les prochaines années, elle doit arrêter d'être à la botte des communes et de subir leurs politiques particulières et contradictoires. Elle doit s'imposer et imposer une seule politique de mobilité, notamment par des incitants financiers positifs ou négatifs, si c'est la seule chose que les communes comprennent. Le rôle respectif de la région et des communes en matière de mobilité doit être clarifié rapidement, pour mener une politique beaucoup plus volontariste en 2004.

Ce gouffre entre les priorités déclarées par ce gouvernement et l'absence totale de volonté politique de les mettre en œuvre m'amène à m'interroger sur les rôles respectifs des différents acteurs, décideurs politiques ou non, au niveau du transport.

La STIB joue évidemment un rôle majeur, dans la grande autonomie qui lui est reconnue dans son contrat de gestion. On peut se réjouir que la nouvelle direction instille un nouveau dynamisme, des réflexions de fond et des stratégies à plus long terme dans tous les secteurs. Mais cela doit-il conduire à ce que la politique fasse confiance aveuglément aux nouvelles orientations qui sont données, comme le dit si bien le dernier éditorial de NOMO ?

Monsieur Chabert, nous avons l'impression que vous vous retranchez trop souvent devant la toute puissance des techniciens de la STIB et devant son autonomie pour refuser le débat politique et lire simplement la réponse préparée par la STIB aux interpellations parlementaires.

On peut citer comme exemple le réseau de nuit qui avait été repris dans le contrat de gestion et qui se limite maintenant à une seule ligne de bus à un coût prohibitif. Suite à différentes interpellations de divers partis politiques, nous avons l'impression que vous continuez à vous retrancher derrière les réponses de la STIB, à esquiver le débat et à ne pas prendre vos responsabilités.

En tant que parlementaires, nous avons l'impression d'être trop souvent réduits à un contrôle *a posteriori*, où nous ne pouvons que discuter des décisions prises, alors qu'en matière de mobilité, il y aurait tout intérêt à recueillir un consensus le plus large possible en amont, lequel existe d'ailleurs bien souvent au sein des différents partis en commission de l'Infrastructure. Je me réjouis de la déclaration du nouveau Ministre-Président qui — et j'espère qu'il le fera — entend faire jouer un rôle plus actif au Parlement.

Autre acteur qui me paraît important : la Commission régionale de la Mobilité. Je pense que son rôle devrait être clarifié. Ces avis sont judicieux mais il faudrait peut-être aussi lui donner plus de moyens techniques lui permettant éventuellement de faire des contre-propositions. Il faut également constater que ses avis sont de plus en plus souvent partagés et ce avec un risque de perte d'influence.

Dès lors, si les avis sont partagés, ils perdent du poids et le gouvernement peut passer outre.

Autre acteur incontournable : les associations représentant les usagers. La STIB parle de « clients ». Ces derniers font l'objet d'une concertation mais ne sont pas toujours entendus. Cela a été le cas, par exemple, pour la suppression des horaires dans le métro, la montée à l'avant obligatoire etc.

J'évoquerai maintenant les grandes questions en débat. L'une d'elles concerne la tarification, enjeu important pour la prochaine législature. Chacun y va déjà de sa petite phrase, que cela soit le directeur-général, le Président du conseil d'administration de la STIB, etc. Là aussi, on a l'impression, Monsieur le Ministre, que vous restez en retrait. Que cela soit dans la continuation des tarifs préférentiels ou que l'on aille vers la gratuité, il faudra de toute façon trouver les moyens de financement, ici ou ailleurs. On sait que la région contribue déjà fortement financièrement à la politique de la mobilité puisqu'elle y consacre 20 % de son budget. Par conséquent, il faudra trouver des moyens alternatifs, notamment par une plus grande contribution du fédéral. Ecolo a lancé deux pistes pour les négociations : la subsidiation de la STIB par le fédéral via une dotation correspondant à la part de non-Bruxellois utilisant son réseau de transport public et la ristourne à la Région bruxelloise de recettes fiscales générées par les transports individuels. Nous entendons que le gouvernement bruxellois mette ce dossier sur la table des négociations au niveau fédéral.

En ce qui concerne le développement du réseau, la STIB, déçue par le peu de volontarisme de la région et des communes, a tendance à se replier sur le réseau souterrain où elle est seule maître.

C'est l'exemple typique de la restructuration du réseau et de l'axe nord-sud. Là aussi, on a l'impression que l'Exécutif laisse aller les choses malgré des enjeux importants en termes de mobilité et en termes financiers.

Les parlementaires ont forcé le débat sur l'axe Nord/Sud : aura-il servi à quelque chose ? Nous l'espérons, mais nous avons des doutes puisque nous avons appris hier que le matériel roulant choisi par le comité de gestion forçait la décision vers la navette.

Le directeur de la STIB parle d'oser de grands projets métro dans les prochaines années quand son ministre de tutelle nous assurait qu'il y avait un moratoire sur le métro. Là aussi, cela mérite débat avec tous les acteurs, en toute transparence.

Ecolo préconise dès lors que la région organise, dans l'année qui vient, une table ronde avec tous ces acteurs pour traiter de ces questions fondamentales pour la mobilité à Bruxelles.

Quant à l'interpellation de M. Moock sur les déclarations de M. Flausch concernant la libéralisation du secteur, il n'y a eu aucun élément nouveau par rapport à notre résolution, qui reste donc valable.

Sur la modernisation de la société de transport public, M. Flausch a souligné l'importance de la conclusion du plan d'entreprise. Lors de la grève relative au plan Erasmus, Ecolo avait rappelé que la STIB assurait une mission de service public qui ne pouvait se faire qu'avec l'adhésion de tous les travailleurs. D'après mes informations, la négociation se déroule dans un esprit constructif et est en phase finale. Je ne peux donc que m'en réjouir car la signature d'un nouveau plan d'entreprise et d'une nouvelle convention collective devra permettre à la société de s'adapter, de se moderniser et de se rajeunir en douceur. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo*.)

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'interpellation déposée par M. Grimberghs était intitulée : « Débat sur les priorités en matière de transport public. ».

Je serais tenté de vous dire qu'à ce stade, il ne devrait plus y avoir débat. Il devrait y avoir exécution des politiques et des mesures, car toutes ces priorités ont été longuement étudiées et souvent réaffirmées depuis le plan IRIS de 1991 et ses actualisations successives. Les objectifs semblent bien connus : la complémentarité des réseaux de transports publics dans et autour de Bruxelles par exemple et la réalisation du RER. Je n'ose plus dire que je suis las parce qu'on semble alors découragé et ne pas vouloir continuer dans cette voie. Je pense évidemment qu'il faut continuer à réaffirmer ces objectifs. Malheureusement, je constate que peu de choses ont été réalisées durant la dernière législature fédérale. Il y a bien eu l'un ou l'autre accord de coopération, mais je constate que la réalisation du RER fait penser à une sorte de mirage, une oasis dans le désert qui s'éloigne au fur et à mesure que l'on s'en approche.

Je pense que ce dossier aurait pu mieux progresser alors que les Bruxellois étaient bien représentés au gouvernement fédéral et que le ministère des Communications était entre les mains d'une ministre bruxelloise. Il faut bien admettre, sans polémiquer, que le bilan est mince et décevant. Quant au reste, la philosophie fondamentale est celle que M. Grimberghs a très justement rappelée en matière de transfert modal, de la voiture individuelle vers le transport collectif.

Ces objectifs fondamentaux étant bien réaffirmés, il ne faut pas réinventer l'eau chaude, il ne faut pas reprendre un débat qui fait redémarrer des études et qui reporte les choses à très long terme.

Au contraire, il faut faire preuve d'opiniâtreté, de cohérence, de suivi dans la traduction des idées directrices qui ont souvent été émises. Dans cet esprit, il faut aussi préciser que comparaison n'est pas raison. Je peux comprendre que a délégation de la STIB qui était présente au congrès de l'UITP à Madrid, tout comme les parlementaires qui y étaient présents, aient tous été subjugués, fascinés, par les réalisations en matière de métro à Madrid. Cette ville s'est en effet signalée par l'ampleur des efforts consentis. Imaginez donc 114 kilomètres en huit ans alors qu'il en avait fallu 80 pour réaliser les 118 premiers. Il faut aussi voir les moyens qui ont été mis en œuvre et aussi dans quel type de ville. Madrid, Madrid, qui est une ville et une région, représente 6 millions d'habitants. La ville de Madrid représente pour sa part, 3 millions 200 mille habitants. Il faut aussi se rappeler que l'on n'a pas songé au métro il y a 30 ans. En fait, le métro de Madrid est né pratiquement au même moment que celui de Paris et les premières stations du réseau madrilène sont presque des copies conformes de celles que l'on peut trouver à Paris.

L'aménagement de ce réseau a donc été progressif et ces dernières années, dans la ville, les investissements ont porté, d'une part, sur une liaison vers l'aéroport, et d'autre part, sur toute une série de travaux limités dans la ville. La part la plus importante de la réalisation des travaux du métro est le « Métro Sur », cette espèce de boucle qui relie la ville de Madrid à toute une série de localités du sud de la communauté.

Ce sont des éléments qu'il faut garder à l'esprit quand on vante les mérites du métro. Selon moi, cela ne doit pas permettre le retour en force des partisans à tout prix du « tout au souterrain. ».

J'admets bien volontiers l'utilité et l'efficacité du réseau de métro existant à Bruxelles. De même, j'admets qu'un réseau n'est pas figé pour l'éternité et que l'on peut, et même que l'on doit, réfléchir à l'avenir. Cependant, à court et à moyen termes je ne suis pas d'accord de réserver les efforts, que l'on sait limités en investissements, aux transports souterrains.

Tout le débat sur la navette nord-sud tourne autour de cet aspect des choses.

Réaliser un réseau de trams qui est fortement dépendant de cet axe souterrain, est un très mauvais signal donné aux communes et qui ne peut que les encourager, dans leurs réticences, à prendre des mesures qui favoriseraient au contraire la priorité aux transports publics.

A la STIB, on réfléchit en termes de pragmatisme : « Nos trams sont bloqués, il faut donc essayer de trouver une formule qui permette de les débloquer et tant pis s'il faut des ruptures de charge ou si à certains moments de la journée, les fréquences diminuent par rapport à ce qui existe. ».

Je préférerais, Monsieur le Ministre, que l'on essaie de convaincre les communes ou, si elles ne veulent pas être convaincues, que l'on prenne des mesures — ce n'est pas toujours très cher — pour que l'on puisse réaliser les investissements permettant aux transports de surface de circuler dans de bonnes conditions. Tout le monde n'est pas d'accord sur cette idée, que j'ai déjà formulée ici, mais une réflexion peut être menée en termes d'incitants, positifs ou négatifs, qui peuvent même se retrouver au niveau de la dotation des communes. C'est un sujet un peu difficile, je le sais, mais il faut parfois adapter ce qui existe aux problèmes que l'on rencontre.

Plutôt que de réfléchir à un hypothétique métro ultérieur, je crois, comme M. Grimberghs, qu'il faut donner la priorité au matériel roulant, car c'est de lui que dépend le succès ultérieur du transport public bruxellois. Le métro est performant, c'est vrai, et si l'on organise, par exemple, des navettes, il faut penser au fait que les usagers doivent passer d'un mode de transport à l'autre, et prévoir un matériel roulant. Il faut aussi se montrer vigilant à cet égard dans le cahier des charges et choisir un modèle de tram susceptible d'être adapté. Prenons l'exemple des véhicules de 30 ou 40 mètres. Commander un véhicule de 40 mètres peut poser des problèmes, car certaines courbes ne permettent pas le passage le tels trams. Le tram 2000 lui-même avait connu un certain nombre de difficultés. Par contre, dans le sens inverse, il est toujours possible — on peut prévoir des variantes dans le cahier des charges — d'ajouter une rame ultérieurement et d'augmenter la capacité de ces véhicules.

En ce qui concerne, enfin, le taux de couverture, encore une fois, comparaison n'est pas raison. J'ai aussi été surpris, à Madrid, d'entendre que le taux de couverture avoisinait 65 % alors que, chez nous, il est de 34 %. Cela ne signifie pas que nous devions développer une politique commerciale prévoyant une hausse drastique de tous les tarifs. Il faut analyser les causes. Au terme de mon séjour à Madrid, je n'avais pas encore perçu tous les paramètres qui permettaient d'arriver à un taux de couverture de 65 %. Donc, gardons-nous de tirer trop rapidement des conclusions.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De heer de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Johan Demol.

De heer Johan Demol. — Mijnheer de Voorzitter, eigenlijk zou ik de minister liever ondervragen nadat hij een antwoord heeft gegeven op de interpellatie van de heer Grimberghs. Maar zo werkt ons parlementaire systeem niet. Het reglement is namelijk zo opgesteld dat de parlementsleden eerst hun vragen stellen en dat de minister daarna antwoordt.

Al vier jaar lang zeg ik hier hetzelfde. De enige oplossing voor het openbaar vervoer in Brussel is de aanleg van meer metrolijnen waardoor de stad in alle richtingen goed en snel bereikbaar wordt. Het verheugt me dan ook dat de directeur-generaal van de MIVB vandaag hetzelfde zegt. Ook hij zegt dat de enige oplossing voor Brussel een uitgebreid metronet is.

Er komt een herschikking van de tramlijnen, maar we kunnen nu al zeggen dat het op een mislukking zal uitdraaien. De tram is uit de tijd, voldoet niet meer aan de verplaatsingsnoden in een grootstad als Brussel. Om vandaag met het openbaar vervoer van Schaarbeek naar Ukkel te gaan, heb je anderhalf uur nodig, althans voor zover je een directe lijn gebruikt. Als je moet overstappen, duurt het nog langer. Wie vanuit Brussel-Zuid met de trein naar Parijs gaat, heeft minder tijd nodig dan wie van de shopping van Evere naar Fort Jaco gaat.

Mijnheer de Minister, zoals al zo vaak de voorbije vier jaar is gebeurd, dring ik nogmaals aan op een degelijk openbaar vervoer in Brussel. Dat zal nodig zijn om de belastingbetalers in Brussel te houden of om ze naar Brussel aan te trekken. Als Brussel de ambitie heeft een autonoom gewest te worden, dan zijn die belastingbetalers absoluut nodig en die trek je aan met een goed gestructureerd openbaar vervoer, veel meer dan met de subsidiëring van een Zinnekeparade of een *Gay Pride*-stoet.

De heer de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer de Voorzitter, ik wens niet te herhalen wat de vorige sprekers hier hebben gezegd. Het belangrijkste lijkt me dat we de strategieën waarover de voorbije jaren uitvoerig is nagedacht en gediscussieerd, uitvoeren. Vandaag wil ik het vooral hebben over de concrete realisaties van de voorbije jaren. Sommige mogen we gerust toejuichen. Enkele dagen geleden werd een nieuwe lift in werking gesteld voor mindervaliden in een Brussels metrostation. Mensen met een handicap ook al is het een kleine, kunnen onmogelijk gebruik maken van de metro als er geen liften zijn ingebouwd. In het verleden hebben we heil gezocht in alternatieve oplossingen, maar die volstaan niet. We juichen die eerste metrolift dan ook toe. Die doet natuurlijk de vraag naar nog meer liften rijzen. Mijn eerste vraag aan de minister is dan ook of er een tijdschema bestaat voor de inwerkingstelling van nog andere liften.

Een tweede zaak die me bezighoudt is de nachtdienst. Sinds maart van dit jaar startte de MIVB met een proefproject inzake nachtdienst op de lijn 71. Ik heb ooit het voorrecht gehad Engels te mogen gaan leren in Londen, zowel overdag als 's nachts.

's Nachts was het natuurlijk altijd de vraag hoe keren we terug naar ons thuiskwartier. Voor een taxi hadden we geen geld. Gelukkig bestond er toen al in Londen een goed uitgewerkt nachtdienstnet dat overigens anders was uitgewerkt dan het net dat overdag werd gebruikt. Ik weet wel dat Brussel met één miljoen inwoners niet te vergelijken is met Londen met zijn 13 à 14 miljoen inwoners, maar toch. Het proefproject betreft één lijn, namelijk lijn 71. Mijn eerste vraag betreft de keuze van die lijn. De MIVB zou voor die lijn hebben gekozen omdat ze het De Brouckèreplein, de Naamse Poort en het Flageyplein verbindt met de ULB. Er werd vooral op de studenten gemikt. Het is me dan ook een raadsel waarom de nachtbussen enkel in het week-end uitrijden wanneer de meeste studenten naar huis zijn. Overigens loopt de proefperiode van maart tot december, een periode die de Paasvakantie, de examenperiode en de zomervakantie omvat, een tijd waarin de studenten nauwelijks gebruik maken van het openbaar vervoer. Kan de minister me zeggen waarom voor lijn 71 is gekozen ?

Zou het niet beter zijn een onderscheiden net uit te bouwen voor de nachtdienst ?

Dan wil ik nog een ander probleem voorleggen. Onlangs is beslist dat de MIVB-gebruiker opnieuw vooraan de voertuigen zal moeten opstappen om zijn abonnement of ticket aan de chauffeur te tonen.

Daarbij werden veiligheidsredenen ingeroepen. De vraag of de maatregel wel de effectiviteit ten goede zou komen, werd niet gesteld. Dat verbaast me aangezien al jaren wordt aangedrongen op een verhoging van de commerciële snelheid van de MIVB-voertuigen. Als die snelheid inderdaad in het gedrang zou komen door de nieuwe maatregel dan dring ik erop aan naar alternatieve formules te zoeken, bijvoorbeeld het inschakelen van stewards voor de controles. Die stewards hebben in het verleden hun nut al bewezen.

Dan heb ik ook nog een vraag over het abonnement van de 65-plussers. Door veelvuldig afstempelen raakt de abonnementskaart vlug versleten. Naar ik heb vernomen zou de aanmaak van zo een kaart ongeveer 10 euro kosten. Misschien zullen volgende uitgaven door lagere productiekosten goedkoper uitvallen.

Hoe zullen versleten kaarten worden vervangen en wordt aan een alternatieve formule gedacht ?

65-plussers uit andere gewesten kunnen kostenloos gebruik maken van het MIVB-net. Dat geldt echter niet voor de personen die onder een WIGW-statuut vallen en die buiten het Brussels gewest wonen. Bestaan terzake samenwerkingsakkoorden en kunnen die eventueel worden aangepast ?

Vanuit een andere functie weet ik dat asielzoekers die in het kader van artikel 60 toegewezen zijn aan Brusselse OCMW's, maar gehuisvest zijn buiten Brussel, in Brussel het volle tarief moeten betalen op het MIVB-net. Kunnen terzake geen samenwerkingsakkoorden worden gesloten met de andere gewesten ?

Tot slot wil ik nog het probleem van de luchtvervuiling aankaarten. Roetfilters op de bussen van de MIVB kunnen een belangrijke bijdrage betekenen in de strijd tegen de luchtvervuiling. De roetfilter zorgt ervoor dat de uitstoot van roetdeeltjes met minstens 80 procent vermindert. Zijn of worden de MIVB-bussen ook met dergelijke roetfilters uitgerust ? Zijn er plannen in die richting ? Kan er alvast worden overwogen om de bussen van De Lijn en de TEC die Brussel bedienen ook met zulke roetfilters uit te rusten ?

De heer de Voorzitter. — Minister Jos Chabert heeft het woord.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais tout d'abord remercier M. Grimberghs, ainsi que tous les collègues qui sont intervenus dans le débat. En effet, leurs questions étaient intéressantes et me permettront de clarifier un nombre d'éléments et de les situer dans leur contexte.

Vous constaterez qu'il n'est nullement question de contradictions — voire d'impasses — et que les trois grands thèmes de l'interpellation concernent :

1. l'augmentation de la clientèle et ce que vous décrivez comme la logique « commerciale »;

2. l'augmentation du taux de couverture de la STIB;

3. la nécessité d'un programme d'investissement ambitieux.

Ce sont des éléments parfaitement complémentaires d'une stratégie poursuivie tant par la STIB que par son pouvoir de tutelle.

Ce n'est certes pas une coïncidence si ces trois éléments — conjointement à un quatrième que l'interpellant ne cite point, c'est-à-dire la maîtrise du taux d'endettement de la STIB — constituent les quatre balises du projet de plan d'entreprise approuvé en première lecture par le comité de gestion de l'entreprise.

Permettez-moi de citer en premier lieu les clients. Il est évident que l'ambition commune de la STIB et du gouvernement régional est de faire augmenter le nombre d'utilisateurs des transports en commun.

Ambition que l'on rencontre non seulement dans l'accord gouvernemental et le contrat de gestion, mais également depuis près de trois ans dans la réalité !

Vis-à-vis des chiffres de 1999, le nombre de clients de la STIB a augmenté en 2002 de 28,4 pour cent, de 159,1 millions de voyages à 204,3 millions de voyages !

Ce n'est donc pas négatif.

M. Bernard Ide. — Qu'est-ce que cela donne par rapport à la Flandre ? Il me semble que les résultats y sont nettement supérieurs.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je ne possède pas ici les chiffres relatifs à la Flandre. J'estime qu'une augmentation de 28 % est tout à fait correcte quand on sait que, pendant dix ans, les chiffres étaient en baisse constante. C'est à partir de 1999 qu'un effort important a été consenti, non que cela soit en rapport avec le nouveau ministre des Transports depuis 1999. Cependant, la situation s'est considérablement améliorée.

Ce chiffre est le résultat de comptages parfaitement contrôlables des titres de transport vendus et d'enquêtes scientifiques au sujet du nombre moyen de voyages pour les différentes catégories d'abonnements.

Mme Meunier semble insinuer que je me laisse influencer par la STIB. C'est faux, mais je la défends au vu des résultats obtenus. C'est ce qui importe. Je suis en faveur d'une autonomie de gestion qui doit être exercée sous le contrôle du gouvernement, car nous sommes un grand pourvoyeur de fonds. Toutefois, il faut avoir le courage de donner à des sociétés qui sont beaucoup mieux équipées à cette fin la possibilité de bien gérer, en vertu d'un contrat de gestion bien précis. D'ailleurs, je vous signale que lorsque j'étais ministre fédéral des Transports, je n'ai jamais voulu présider un conseil d'administration de la SNCB parce que je ne pouvais pas simultanément prendre les décisions au niveau du Conseil d'administration et les contrôler. Selon moi, l'autonomie des sociétés doit être respectée. Quant aux plans sérieux qui sont soumis, il convient de les examiner. Bien entendu, c'est la politique qui a le dernier mot, mais le contrat de gestion est un contrat et à ce titre, il faut le respecter.

En 2000, la STIB a eu le courage de remplacer l'ancienne méthode d'estimation par cette méthode plus effective et plus rigoureuse, et ce pour tous ses chiffres depuis 1996. Ce que la STIB n'a donc certes pas fait, c'est embellir ses chiffres !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Entre l'ancien système et le nouveau, on est redescendu d'environ 30 à 40 millions de voyages parce que les anciens critères étaient jugés un peu surestimés.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — C'est pour cette raison que je viens de dire que la STIB n'avait pas embelli les chiffres. Il faut objectivement reconnaître qu'un très gros effort a été accompli, que les résultats ont été nettement positifs après 1999 et que nous continuons dans cette même voie.

Les derniers renseignements en ma possession, montrent encore une augmentation du nombre de voyages en 2003.

Tous ces chiffres ne tiennent pas compte des usagers qui voyagent à tarif zèro.

J'ai déjà pu vous expliquer cela, notamment à l'occasion de réponses parlementaires, et je ne comprends dès lors pas très bien pourquoi vous estimez avoir des difficultés à comparer des chiffres.

La tendance positive de presque 30 % en trois ans est incontestable.

Pendant ces mêmes trois années, les recettes directes du trafic (ce que les clients paient) de la STIB ont augmenté de 10,5 % de (93,32 millions d'euros à 103,15 millions d'euros). Donc, là aussi, les résultats sont bons.

Si statistiquement parlant, un voyage en 1999 rapportait 58,65 eurocents de recettes directes du trafic, en 2002, il ne rapportait plus que 50,49 eurocents.

La baisse moyenne du prix par voyage pour les clients s'est donc élevée à 14 %. Bien que les clients paient moins en moyenne, il y a une augmentation des recettes due au nombre de clients supplémentaires. Je m'attarde sur ces chiffres parce qu'il en ressort parfaitement l'inverse de ce que vous prétendez : le coût pour le client n'a pas du tout augmenté !

Les mesures prises sont donc à la fois sociales et efficaces. L'augmentation du nombre de clients permet de réaliser des efforts sociaux. Si ce n'est pas là une bonne politique, je ne comprends plus rien.

La politique tarifaire sur la période considérée a été menée de façon synchrone avec l'évolution de l'inflation.

Même si l'on tient également compte des recettes indirectes du trafic (ce que l'autorité régionale verse pour compenser une politique de tarifs préférentiels ou même la gratuité), l'indemnisation moyenne d'un voyage pour la STIB continue à diminuer nominalement de 58,65 eurocents à 58,15 eurocents.

La quote-part du contribuable diminue donc.

En bref, le succès de la STIB, dont vous avez fait l'éloge du dynamisme, est dû en premier lieu au nombre croissant de clients et non à l'une ou l'autre augmentation excessive des prix.

Je vous fais d'ailleurs remarquer que la satisfaction de la clientèle n'est influencée qu'en quatrième lieu par le prix, après les critères « fréquences », « temps de parcours » et « sécurité » (d'après les résultats de 2002). Cela ne signifie pas que le prix n'est pas important pour les usagers, mais les trois premiers critères sont prépondérants. Le succès de la STIB se traduit en effet par un taux de couverture croissant : c'est la partie des frais de fonctionnement financée par les recettes propres — recettes de trafic et recettes de publicité — pour laquelle la STIB ne doit pas faire appel à des subsides.

Que constatons-nous ?

Ce pourcentage qui était de 34,8 en 1999 est passé à 38,6 en 2002. Le bilan est donc positif en la matière. Je rappelle que le contrat de gestion invitait la STIB à réaliser des efforts pour augmenter son taux de couverture et rejoindre, dans la mesure du possible, car il est parfois difficile de comparer des petites villes et des grandes — j'évoquerai tout à l'heure le cas de Madrid — le peloton de tête des réseaux européens. Le fait que le taux de couverture augmenté malgré une diminution des tarifs indique que c'est dans cette direction que nous devons poursuivre nos efforts.

Le *Standard & Poor's* a établi un rapport d'audit, car il était important d'avoir un *rating* en la matière. A la fin de l'année dernière, ce rapport attribuait à la STIB un AA-*rating*, ce qui est tout à fait honorable. Par ailleurs, il a également relevé que, nonobstant les progrès réalisés, le taux de couverture restait bas par rapport à la moyenne européenne.

Poursuivre l'amélioration du taux de couverture doit dès lors constituer une ambition permanente pour l'entreprise. C'est en effet la seule façon de réaliser le financement d'un programme d'investissement ambitieux — M. Grimberghs en a parlé — qui continuerait à être soutenu par la région, tout en évitant un taux d'endettement d'un niveau inacceptable.

MM. Moock et Grimberghs ont posé de nombreuses questions à propos des déclarations de la direction, notamment en matière de compétitivité et de sous-capitalisation du capital de la STIB. Il ne peut y avoir aucun malentendu à ce sujet. J'ai été étonné d'entendre un intervenant — M. Moock si je ne m'abuse — dire que je ne m'étais jamais clairement prononcé sur la privatisation ou la non-privatisation. Sachez, Mesdames, Messieurs, que je donne toujours la même réponse à ce sujet : il n'en est pas question. On m'a reproché de n'avoir jamais pris position publiquement sur ce point. Cependant, Monsieur Moock, comme vous le savez, ce point figure dans l'accord gouvernemental, et je suis un grand serviteur des accords gouvernementaux que je respecte. Je sais que ce débat dure depuis des années au niveau européen. Il en a même été question à la Convention. Cependant, tout ce qui concerne le matériel urbain, le métro et même la société nationale des chemins de fer, est loin d'être acquis. Pour les autobus, une compétition risque de s'installer au niveau européen car aucune infrastructure spécifique n'est requise. Nous restons dans le cadre de l'accord gouvernemental, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas travailler entre-temps en ce qui concerne le taux de capitalisation. Attention ! La capitalisation n'est pas la trésorerie, Monsieur Grimberghs, vous êtes parfaitement au courant. En réalité, la capitalisation c'est le degré de solvabilité d'une société. Vous êtes encore mieux placé pour le savoir. Pendant des années, entre 1990 et 2000, nous avons connu au sein du gouvernement bruxellois des situations chaotiques, presque dramatiques. C'était du temps de M. Hasquin, mais cela a peu d'importance car le gouvernement est « un » comme vous le savez. Si mes souvenirs sont bons, vous avez, me semble-t-il, à un certain moment voté une loi fixant un plafond au taux d'endettement de la STIB. (*Signe d'acquiescement de M. Denis Grimberghs*.) Il me semble que c'est stipulé dans la loi. Cela veut dire qu'à ce moment-là, la situation était plus ou moins dramatique et évoluait négativement.

Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, le taux d'endettement est moins élevé. Cela ne veut pas dire que le taux de capitalisation, qui, aujourd'hui, n'est que de 28 %, ne doit pas être surveillé de très près.

Bien entendu, la plupart des dettes sont couvertes par la garantie de la région. Toutefois, le taux de capitalisation est important pour une société. De là à dire que nous allons maintenant injecter des capitaux neufs dans la société, je ne l'ai pas annoncé. Mais, si, par exemple, en fin d'année, on constate des bénéfices, ceux-ci sont intégrés dans le capital. Le taux de capitalisation est donc en voie d'amélioration dans une toute petite mesure grâce à la politique visant une diminution de la dette, qu'a poursuivie la STIB ces dernières années. J'en suis très heureux.

Tout cela n'a rien à voir avec une privatisation et ce n'est pas lié à la notion d'une libéralisation.

Toute entreprise publique est aujourd'hui obligée de poursuivre une efficacité optimale à l'égard de sa clientèle, de son autorité de tutelle. Donc, il est normal que la STIB s'apprête à augmenter sa compétitivité, ce qui est très bien parce que cela profite au contribuable.

Plus la STIB perd de l'argent, moins c'est bon pour le contribuable parce que, finalement, tout sera fiscalisé. Il faut que la STIB augmente sa compétitivité et d'ailleurs le contrat de gestion le stipule explicitement.

Avez-vous posé une question au sujet d'une déclaration qui aurait été faite par la direction ?

Nous suivons tout cela dans les journaux. Et s'il n'y avait jamais de déclarations, je ne serais jamais interpellé ! …

M. Denis Grimberghs. — M. Flausch vous rend beaucoup de services !

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Personnellement, je suis en plein dans l'actualité et vous me donnez l'occasion de parler …

M. Michel Moock. — Une de mes questions concernait le personnel, Monsieur le Ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte

contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Il s'agit d'une déclaration dans le journal *Le Soir*. M. Flausch aurait dit que la modernisation de la société des transports publics, via la mise au point d'un plan d'entreprise en cours de négociation, reste une priorité.

Pour ma part, cela ne démontre pas, comme vous le prétendez, une mise à l'écart des avantages et des conditions de travail acquis au sein de la STIB par la direction générale. Telle n'était sûrement pas son intention; nous l'avons interrogé à ce sujet.

La modernisation via le plan d'entreprise est actuellement en discussion. Je crois que la STIB a trouvé un accord. Mais il reste encore les pourparlers visant un accord social qui sont en cours; je suis tenu au courant de leur évolution.

Mais, actuellement, je ne puis pas m'exprimer à ce sujet parce que j'attends de voir les résultats de cette négociation.

Lorsque ces résultats seront connus, vous m'interrogerez certainement. Cependant, en vertu du contrat de gestion et de l'autonomie de gestion, il revient aux patrons et aux travailleurs de négocier cet accord social que j'appelle de tous mes vœux. Il importe que les bons résultats enregistrés ces dernières années puissent continuer. Il est important pour le personnel de pouvoir travailler dans une société qui va de mieux en mieux et dont il est fier. J'espère que tout cela pourra se dérouler dans la paix sociale, qui amène bien plus de prospérité que le conflit. Je vous entends rire, Madame Meunier, mais mon affirmation est pourtant sérieuse. Je suis persuadé que la prospérité peut naître d'un modèle d'harmonie et que le conflit n'est pas nécessairement source d'une grande prospérité.

Mme Geneviève Meunier. — Vous m'avez entendu rire, mais je disais que les négociations étaient en cours et que je me réjouissais du fait qu'on allait les conclure rapidement.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — C'était donc un rire de satisfaction ! J'avais le sentiment que vous vous moquiez de mes propos. C'est un malentendu.

En ce qui concerne les investissements, de nouvelles questions m'ont été posées. Pourquoi ne développez-vous pas des interpellations successives ? Vous me posez sans cesse de nouvelles questions et vous me faites de nouvelles suggestions auxquelles je n'ai pas pu préparer de réponses.

Vous avez cité la ligne 26 mais, en dépit de l'importance de la question, je ne puis vous répondre aujourd'hui que cette ligne 26 deviendra réalité, que l'on changera les trains et que l'on régionalisera la SNCB, car c'est bien à cela que l'on aboutirait. Tout cela semble beau en théorie mais sera peut-être difficilement praticable dans la réalité institutionnelle de notre pays. En outre, vous parlez de montants importants, mais vous n'en citez aucun. Vous parlez du remplacement du matériel, ce qui nécessite un délai de cinq à six ans.

Mme Geneviève Meunier. — Je suis d'accord, ces questions méritent une interpellation à part entière. Elles ne figuraient pas dans la demande d'interpellation.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — De toute façon, il est intéressant d'avoir soulevé ces questions, nous pourrons maintenant les examiner. Je suis toujours à l'écoute du Parlement et je crois l'avoir démontré hier en commission, comme peuvent en témoigner Mme Meunier et M. Cornelissen. Je suis ouvert aux suggestions du Parlement.

Je demanderai donc que l'on examine ces questions afin de pouvoir vous donner une réponse circonstanciée. Cependant, à première vue, je me demande s'il est opportun de parler aujourd'hui d'une régionalisation partielle de la SNCB.

Quoi qu'il en soit, je suis favorable à la réalisation prioritaire : investir dans une meilleure exploitation. M. Grimberghs me permettra de rappeler ce que nous avons fait, entre autres, pour les investissements au cours de cette législature : bouclage du métro, nouveau plan métro, projet de redéploiement du réseau de tramways et *last but not least*, l'acquisition de nouvelles rames de métro et de tramways pour lesquels les procédures sont bien avancées.

Vous m'avez demandé qui décide ?

S'il s'agit de moyens propres de la STIB, c'est elle qui décide. En d'autres termes, si ce n'est pas financé par la région, la STIB décide. C'est le cas pour les trams. Par contre, pour les rames de métro, c'est le gouvernement.

M. Denis Grimberghs. — Peu importe le montant ?

Il n'y a pas d'autorisation du gouvernement ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Non. C'est dans le contrat de gestion, c'est dans la loi, c'est l'ordonnance qui le prévoit. Ils décident eux-mêmes de l'affectation de leurs moyens. Il faut respecter les engagements. A l'époque de Jean-Louis Thys, on avait longuement discuté à propos des trams, au gouvernement, mais ces trams étaient financés par la région et c'est là toute la différence.

M. Denis Grimberghs. — Même l'acquisition de bus sur le budget propre de la STIB a fait l'objet d'un contrôle de marché par le gouvernement et, en ce qui concerne les trams, même si l'on peut estimer que le contrôle de marché n'est pas un contrôle d'opportunité, il faut une autorisation du gouvernement.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je ferai examiner ce que vous déclarez à propos du contrôle des marchés. Vous avez l'expérience d'un chef de cabinet. Je me souviens avoir discuté de la question des trams du temps de feu Jean-Louis Thys; à l'époque c'était la région qui les payait tandis qu'ici, en vertu du contrat, c'est à la STIB de les financer. A chacun ses responsabilités. Les accords seront respectés.

M. Cornelissen et Mme Meunier se sont également interrogés sur la question de savoir ce qu'il fallait faire pour que les communes

soient plus coopératives en ce qui concerne les sites propres. Vous avez proposé de leur octroyer des primes et de les sanctionner si elles faisaient vraiment preuve de mauvaise volonté.

Un manager qui travaille très bien négocie pour le compte du gouvernement, commune par commune. A certains endroits nous avons obtenu des résultats intéressants. D'autres sont récalcitrantes. On devrait trouver une solution pour celles-là. Vous avez suggéré de revoir la clé du Fonds des communes mais il s'agit là d'un vaste débat qui nous entraînerait dans une direction extrêmement difficile.

Je terminerai en invitant Mme Meunier aux réunions que j'organise partout à Bruxelles dans des salles afin de convaincre les gens qu'il s'agit de leur intérêt. Partout, les salles sont remplies, et elle me reproche de ne rien faire.

Mme Geneviève Meunier. — Vous ne parvenez à convaincre personne, c'est bien là le problème.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — J'essaie de les convaincre mais je ne suis pas un dictateur. En commission, je ne suis d'ailleurs pas parvenu à vous convaincre non plus. On a pris un accord. J'essaie de travailler avec les communes et non contre elles mais ce n'est pas toujours facile, je suis le premier à le reconnaître. Lors des prochaines négociations gouvernementales, on devrait envisager un transfert de compétences en matière de circulation et de transports en commun. Pour ce qui concerne la voirie régionale, de nombreux kilomètres sont déjà régionalisés. On ne doit pas forcément vouloir fusionner les communes sauf si elles en ont vraiment besoin mais on doit pouvoir transférer au niveau régional des compétences qui sont actuellement souvent contrariées par des intérêts privés.

Ik zal nu in telegramstijl de antwoorden op de vragen van de heer Vanraes overlopen.

Ten eerste som ik de stations op die toegankelijk werden of worden gemaakt voor mindervaliden door het in gebruik nemen van liften. Vandaag zijn de stations Stokkel, Alma, Heizel, Maalbeek en Centraal Station reeds toegankelijk. Dit jaar worden ook de liften in de stations het Rad, Coovi, Eddy Merckx en Erasmus in gebruik genomen. Voorts zijn de verbouwingswerken in uitvoering in de stations Belgica en De Brouckère. Ten slotte zijn er bouwvergunningen afgegeven voor de stations Brussel Zuid en Kunst-Wet, Naamsepoort, Rogier en Demey. Tegen einde 2006 zullen er 28 stations met liften zijn uitgerust, met inbegrip van het nieuwe station Delacroix. Tegen het einde van 2010 zullen alle stations voorzien zijn van een lift, wat het totaal aantal liften op 146 brengt.

Ten tweede, inzake de vraag over de nachtbus kan ik het volgende meedelen. Men wacht op de resultaten van het experiment, alvorens het project op een grotere schaal voort te zetten.

De heer Vanraes heeft ook een vraag gesteld over het proefproject van het vooraan in de bus instappen. Er zijn tot nog toe geen vertragingen ontstaan na de aanpassingen de eerste dagen. Het aantal controles is hetzelfde gebleven op de lijnen. Op de lijnen echter waarop men vooraan instapt, werd de controle verminderd, omdat tijdens de testperiode de chauffeurs begeleid worden door een ander personeelslid. Volgens de eerste geruchten zouden dankzij de controle vooraan de ontvangsten aanzienlijk stijgen. Maar het project loopt nog maar pas een paar maanden. Wij moeten de eindresultaten afwachten.

Wat met de veiligheid van de chauffeurs wanneer de reizigers vooraan instappen ? Er werden tot nu toe geen moeilijkheden vastgesteld. Bovendien voelen de chauffeurs zich nu veiliger en zeggen ze dat de klanten vriendelijker en nauwgezetter zijn.

Voorts stel ik de heer Vanraes gerust : als de abonnementen voor de personen van 65 jaar en ouder versleten zijn, kunnen de houders hun kaart volledig kosteloos bij een handelsagentschap van de maatschappij omwisselen.

We onderhandelen thans met Vlaams minister Bossuyt over een akkoord waardoor personen met een WIGW-statuut die in Vlaanderen wonen, hier dezelfde voordelen genieten als onze inwoners met een WIGW-statuut.

Tenslotte, zal ik het antwoord op de vragen in verband met de nieuwe routes naar industrieparken en de roetfilters op de bussen schriftelijk aan de heer Vanraes bezorgen.

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les réponses du ministre. Le consensus politique, au départ duquel la politique de mobilité s'instaure, a été réaffirmé par tous. La fixation du cadre politique ne devrait dès lors pas soulever de difficultés. Monsieur le Ministre, vous avez déclaré que l'autonomie de gestion était la politique du dernier mot au politique. Pour moi, c'est aussi la politique du premier mot. Il faudrait rappeler à la STIB que le Parlement et le gouvernement ont fixé ce cadre dans le PRD. Il a encore été rappelé lors de la déclaration de politique gouvernementale. Or, le plus souvent, quand vous êtes interpellé ici, nous sommes nombreux à avoir l'impression que la STIB sort de ce cadre.

J'admets que ma proposition relative à la ligne 26 vous prend un peu de court mais j'ai quand même été surpris d'entendre M. Flausch déclarer à *TV Brussel* qu'il fallait un grand projet de métro dans notre région. Il me semble que ce n'est pas à l'ordre du jour. A ceux qui prétendent que nous n'avons pas d'ambition, je réponds que c'est exactement le contraire. Nous considérons qu'il serait possible de faire beaucoup mieux avec les infrastructures existantes. Nous avons l'ambition de réaliser tout ce qui est prévu par le PRD, ce qui prendra encore du temps. Je crains que l'échéance normale du PRD ne suffise pas pour rencontrer tous les objectifs sur lesquels nous sommes d'accord en termes de mobilité. Je trouve que nous devrions inviter la STIB à mettre en œuvre tout ce qui était convenu dans le cadre de l'autonomie de gestion.

Le même problème se retrouve en ce qui concerne la privatisation ou les craintes suscitées par la directive européenne. A cet égard, nous avons le sentiment que l'on anticipe le risque d'une privatisation. Vous avez été assez clair dans vos propos mais vous devriez rappeler à la STIB que tel n'est pas notre objectif. Nous allons lutter au niveau européen pour qu'une directive entraînant la privatisation

des transports intégrés ne voie pas le jour. Je ne vois pas surgir des initiatives à cet égard ni des ministres fédéraux, ni du président du comité des Régions que vous êtes ! Tonnerre ! Que l'on crée un réseau des régions qui possède un réseau intégré de transport public pour nous défendre contre les partisans de la privatisation. La privatisation des bus n'est pas inéluctable ! Nous y sommes opposés, en particulier dans des villes qui ont un réseau intégré comme le nôtre. Nous avons demandé que la directive soit modifiée en ce sens et je crois que nous devrions nous organiser pour nous faire entendre.

Dernier point : Vous avez cité les critères de satisfaction des clients. Ne revenons pas sur le problème du prix. Mais, je vous entends bien dire que le premier point, ce sont les fréquences. J'ai des craintes à cet égard, que le réseau « tram » n'aille pas dans le sens d'une augmentation des fréquences. Offrir plus de places dans le même véhicule n'augmente pas les fréquences.

En outre, la vitesse commerciale ne s'améliore pas, même si je reconnais que la STIB n'est pas responsable de cette situation. Par conséquent, je dois bien constater que les deux points qui sont à vos yeux les plus importants ne sont pas acquis.

Nous devrons poursuivre en commission l'examen du rapport d'activités et du rapport financier de la STIB, mais je puis d'ores et déjà vous dire que l'appel lancé par M. Flausch en faveur d'une recapitalisation me laisse perplexe. Il cite des chiffres qui mériteraient un examen très attentif. En ce qui me concerne, je demanderai en tout cas à voir le rapport *rating* AA. En effet, si nous avons du AA, c'est que le problème de la recapitalisation n'est finalement pas si grave. Toutefois, si un véritable problème de capitalisation se pose, il est très important de le diagnostiquer dès à présent dans la perspective de la formation du nouveau gouvernement car s'il faut, comme le suggère M. Flausch, dégager deux milliards d'euros pour recapitaliser la STIB, ce ne sera pas rien dans cette région. D'ailleurs, il faudrait quand même avoir un avis du ministre du Budget sur cette question. Est-ce raisonnable ?

On a beau rappeler d'autres problèmes tels que l'endettement, etc. ce n'est pas tout à fait la même chose et je signale d'ailleurs — c'était également cela le sens de ma question — que la capitalisation peut se faire en apport de biens appartenant à la région. Cela ne va pas améliorer la situation financière de la STIB. C'est ce que j'ai voulu dire par rapport à la trésorerie. Que veut-on en termes de recapitalisation ? Inclure les stations de métro dans le capital de la STIB ? On peut en discuter mais, à mon avis, cela ne changera pas grand chose à la situation financière de la STIB. On pourrait cependant en discuter.

Aujourd'hui, nous mettons à la disposition de la STIB un capital immobilisé qui appartient à la région. Si l'on veut que ce dernier figure dans les comptes de la STIB, cela pourrait éventuellement s'envisager. A mon avis, cela ne changerait pas grand chose au résultat. Je pense que nous devrons poursuivre ce débat en commission à l'occasion de l'examen du rapport d'activités et du rapport financier de la STIB.

M. le Président. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — M. Grimberghs a dit beaucoup de choses sur lesquelles je suis tout à fait d'accord. J'ai reçu une réponse concernant le droit de contrôle sur l'achat de matériel. Nous sommes à présent rassurés à ce niveau-là puisque c'est ce que la STIB nous a dit et c'est ce que vous nous répétez. C'est un peu dommage ! Soit !

Concernant la ligne 26, il est vrai que l'on devrait avoir un débat. Je ne pense pas que M. Grimberghs vous demandait une prise de position immédiate. C'est impossible dans ce domaine-là.

En outre, je ne suis pas du tout d'accord sur la manière dont vous voyez les choses quand vous parlez d'une régionalisation de la SNCB. Ce n'est pas ce que nous recherchons puisque nous n'en voulons absolument pas, comme vous le savez. Ce n'est donc pas nous qui allons commencer.

On parle de mettre une exploitation en commun d'une ligne STIB -*De Lijn* à un certain endroit. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas concevoir une exploitation commune avec la SNCB sans pour cela en arriver à une régionalisation. D'ailleurs, le jour où on envisagera le RER, il faudra également une collaboration. Ce n'est pas pour cela que l'on va régionaliser la SNCB à ce niveau-là.

Vous avez dit également que vous ne souhaitiez pas intervenir dans ce qui se discute au niveau de la direction avec les syndicats. Je n'en disconviens pas; je trouve qu'il est normal de ne pas le faire maintenant. Je voulais simplement souligner le fait que cette discussion qui avait mal tourné la dernière fois est en train de reprendre. J'ai tout de même des craintes : je ne pense pas que l'on puisse augmenter la compétitivité de la STIB sans essayer à un certain moment de toucher à certains acquis sociaux.

Dernier point évoqué également par M. Grimberghs : pour les bémols quant aux bons résultats de la STIB, je dirai que ce n'est pas la STIB qui est en cause mais c'est un tout autre niveau de pouvoir. C'est le problème de la vitesse commerciale. Si elle continue à diminuer, on aura peut-être des trams remplis de monde mais ils ne rouleront plus. Il faut donc trouver une solution immédiatement.

M. le Président. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, quand j'ai parlé des autobus — vous pouvez d'ailleurs vérifier mes déclarations précédentes à ce sujet — j'ai toujours compris cela dans le sens que l'autorité organise la concurrence, comme je l'ai fait déjà à l'époque à la Société nationale des Chemins de Fer vicinaux, que plusieurs concurrents essayent d'octroyer les meilleurs tarifs et organisent les voyages par autobus. Cela se passe déjà depuis un quart de siècle. Il ne s'agit donc pas d'une privatisation mais de faire appel à la concurrence.

M. Michel Moock. — Pas en zone urbaine comme Bruxelles quand même !

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Il s'agit d'avoir le meilleur service possible à un prix concurrentiel.

Ce débat au niveau européen va encore durer dix ans. On est donc en train de discuter de choses éventuelles. Cela s'est fait et il arrive encore tous les jours que l'on fasse appel à des sociétés qui se font concurrence entre elles et qui offrent le meilleur prix possible. Ce n'est donc pas dramatique !

M. Denis Grimberghs. — Sauf que, Monsieur le Ministre, nous avons voté une résolution là-dessus. Nous avons débattu ce point et vous l'avez défendu. Le Parlement a voté une proposition qui demande de ne pas envisager cette solution.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — J'en tiendrai compte. Mais je ne voudrais pas que, demain, on dise que je suis pour la privatisation.

J'ai dit l'inverse.

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 30.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14.30 uur.

La séance plénière est levée à 13 h 20.

De plenaire vergadering wordt om 13.20 uur gesloten.

ANNEXES

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— la demande de suspension des articles 40, 67 et 68, alinéa 1er, de la loi sur les faillites du 8 août 1997, tels qu'ils ont été complétés respectivement par les articles 60, 61 et 62 de la loi-programme du 8 avril 2003, introduite par M. Hanssen et B. Mailleux (n° 2711 du rôle).

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— les questions préjudicielles relatives à l'article 42*ter*, § 8, du Code des impôts sur les revenus 1964, tel qu'il était applicable pour les exercices d'imposition 1987, 1988 et 1989, posées par la cour d'appel de Gand (n°s 2679 et 2680 du rôle – affaires jointes).

BIJLAGEN

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— het beroep tot vernietiging en de vordering tot schorsing van de artikelen 40, 67 en 68, eerste lid, van de faillissementswet van 8 augustus 1997, zoals aangevuld respectievelijk bij de artikelen 60, 61 en 62 van de programmawet van 8 april 2003, ingesteld door M. Hanssen en B. Mailleux (nr. 2711 van de rol).

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de prejudiciële vragen betreffende artikelen 42*ter*, § 8, van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1964, zoals het van toepassing was voor de aanslagjaren 1987, 1988 en 1989, gesteld door het hof van beroep te Gent (nrs. 2679 en 2680 van de rol – samengevoegde zaken).

1003/3165
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00